PETITE HISTOIRE DES MAISONS CLOSES

par

Romi



Tamar et Juda

On peut affirmer que la prostitution est aussi vieille que notre vieux monde: plus de vingt siècles avant l'ère chrétienne, au temps aimable des prophètes et des patriarches, les filles se faisaient déjà payer pour «passer un moment» -

Dans la Genèse, (XXXVIII. *15*) nous rencontrons le galant Juda qui n'hésite pas à offrir un chevreau à une jolie personne « qui se fait payer d'avance » :

« Juda l'ayant vue, s'imagine que c'était une prostituée car elle s'était couvert le visage afin de n'être pas reconnue - s'avançant vers elle, il lui dit : Permettez que j'approche de vous (car il ne savait pas que ce fut sa belle-fille.)

Elle lui répondit : Que me donnerez vous pour jouir de moi ?

- Je vous enverrai, dit-il, un chevreau de mes troupeaux. Elle répartit : j'accorderai ce que vous voulez, si vous me donnez un gage de ce que vous me promettez de m'envoyer. –

- Quel gage exigez-vous ? lui dit Juda. Elle répondit : Votre anneau, votre bracelet et le bâton que vous tenez à la main. Ce marché conclu, il la connut une fois, et elle conçut. »



Laurentia

Tite-Live nous donne une version nouvelle de l'allaitement de Romulus et Remus par une Louve.

«Quelques-uns prétendent que Laurentia était une prostituée à qui les bergers avaient donné le nom de Louve».

Sur le même sujet voici quelques lignes *(August. De Civit. Dei lib. XVIII, cap. 21)* édifiantes:

« On rapporte qu'ils (Romulus et Remus) furent abandonnés et exposés et qu'une prostituée inconnue, attirée par leurs vagissements) les recueillit et les allaita.

Dans ces temps reculés, on donnait aux prostituées le nom de louves, c'est même de là que leurs ignobles repaires furent appelés lupanars... » (meretrices auteur lupas vocabant, nude etiam nunc turpia loca carum lupanaria nuncupantur).

Des centaines et des centaines de Messieurs décorés, diplômés et très sérieux se sont penchés depuis plus de soixante ans sur le problème de la date de la fondation des maisons de prostitution. Après d'importantes

recherches, il a été admis à l'unanimité que c'est à Athènes que s'ouvrirent les premières. C'est le vertueux, l'honnête Solon qui en eut l'idée et les inaugura sous le nom de *dicterions* - C'était alors une simple entreprise municipale surveillée par des fonctionnaires. –

Leur situation près du port et le prix modique des consommations n'y attiraient qu'une clientèle de marins et de pêcheurs; d'après Philémon, « on s'en tirait pour une obole ! » (un peu moins de quatre sous !)

Chaque établissement faisait l'objet d'une administration municipale particulière, certains employés s'occupant uniquement de l'achat et de la surveillance des esclaves et les autres de l'entretien du matériel; le fonctionnaire patron portait le titre de *Pornotropos*.



Dictérion à Athènes



Scène de lupanar

Institués sur le modèle des temples consacrés à Vénus, ces mauvais lieux en possédèrent bientôt les privilèges et devinrent eux aussi des asiles inviolables où le citoyen pouvait se réfugier pour se mettre sous la protection de la Cité.

Écrivains et poètes grecs ont consacré une bonne partie de leurs œuvres à chanter les louanges de Solon, bienfaiteur de la Nation, pour cette initiative merveilleuse qui faisait à la fois la fortune de l'État et la joie des hommes, tout en sauvegardant l'honneur des épouses et la pudeur des vierges et en détournant les jeunes gens des amitiés particulières !...

Philémon, enthousiaste, n'a pas peur d'écrire :

« O Solon ! Tu es devenu bienfaiteur de la Nation, dans une telle maison tu n'as songé qu'à la santé et à la paix du Peuple, en plaçant dans certains établissements destinés à cet usage des femmes que tu as achetées pour le besoin des hommes et qui sont tenues, par leur condition, d'accorder leurs faveurs à ceux qui les paient, tu as prévenu des maux graves et d'inévitables désordres. »

Mais la toute puissance de l'État n'allait pas jusqu'à entraver les initiatives privées et le Gouvernement, généreux, autorisa l'ouverture de maisons publiques libres... A la condition toutefois, de faire une demande et de payer un bon prix son autorisation !...

Chaque année, les édiles décidèrent de mettre aux enchères le fermage des *dicterions* privés.

Les « maisons » se multiplièrent, d'abord timidement, dans les faubourgs; puis quelques patrons audacieux installèrent leurs temples d'amour au centre de la ville et l'on vit des rues entières occupées par cet aimable commerce.

Les autres cités imitèrent les usages athéniens et le *dicterion* devint rapidement une sorte de symbole de toute civilisation raffinée.

A Rome les maisons de prostitution portaient différents noms :



Pompéï : prostibulum



Scène du film "Caligula" de Tinto Brass (1979)

- *Lupanaria*, de *lupa*, louve.

« Elle entra dans un lupanar étouffant, fermé d'un vieux rideau. » *(Juvenal, VI, 120)*.

- *Fornices*, de *fornix*, voûte, parce qu'autrefois les prostituées se tenaient sous les poternes voûtées des remparts.

- *Cellae*, cellules.

- *Meretricius Domus*, maison de prostitution.

- *Meritoria Taberna*, auberge lupanar.

- *Consistorium Libidinum*, établissement de débauche.

- *Prostibulum*, repaire de débauche.

Dans l'ancienne Cité, des quartiers entiers avaient été réservés à la prostitution : la *voie Suburane* et le quartier de *Subure*, les arcades du *Circus Maximus*, le *Vicus Patricius* et le *Sunmœnium*.

Mais peu à peu des maisons s'ouvrirent en ville et les filles se glissaient jusque dans les temples. Au nom de la morale, Caligula décréta que l'État percevrait un impôt sur les ventes des femmes et le commerce des lupanars et pour éviter toute fraude, une police des mœurs fut chargée de contrôler les opérations.

Suétone, dans son passage sur Caligula, affirme que celui-ci « institua un impôt nouveau et extraordinaire sur les salaires des prostituées, s'élevant à la valeur de ce que chacune d'elles recevait pour une passe. »

Les clandestines (qui existaient déjà) s'appelaient *prostibula*, (*de pro* et de *Stabulum*) devant la demeure, celles qui attendent debout devant leur porte, tandis que les filles soumises, inscrites sur un registre spécial, munies d'une carte leur accordant la *licencia Stupri*, connaissaient toute une série d'appellations contrôlées... :

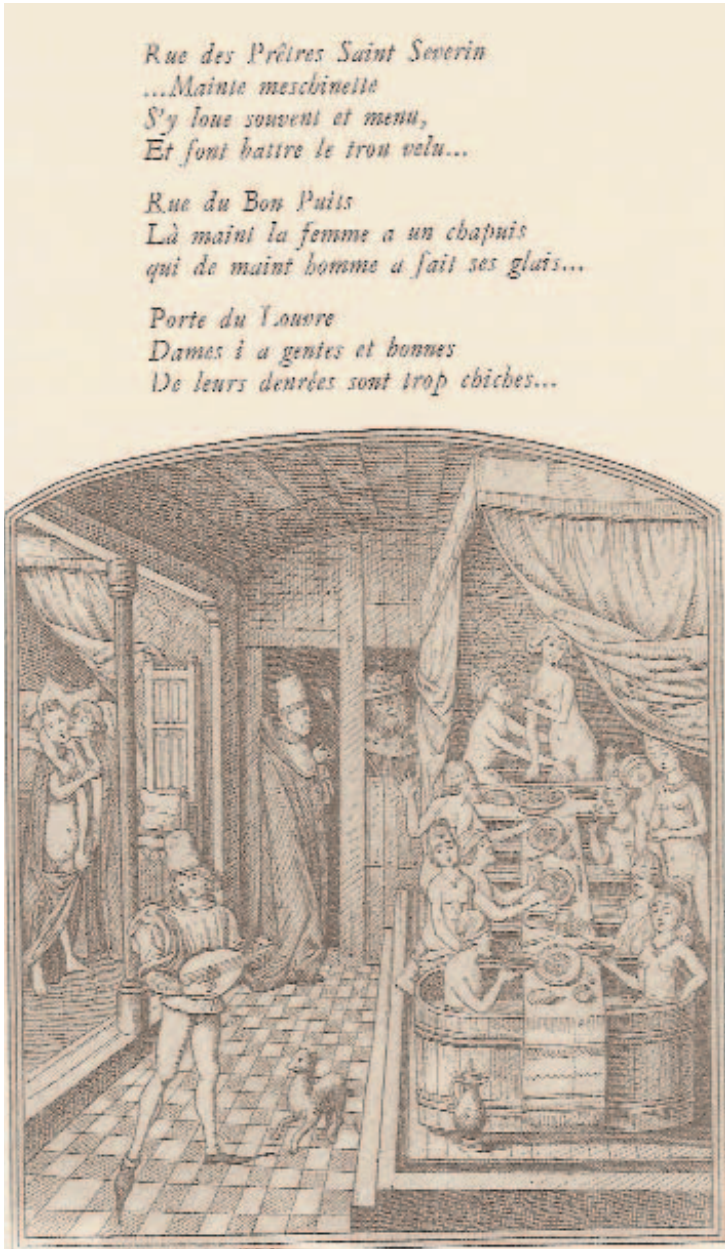
Auprès des *Lupas*, louves, prostituées rustiques pour banlieusards, on rencontrait les *nonariae* (de *hora nonaria*, la neuvième heure, qui était celle de leur travail), les *Noctilucae*, (faisant de la nuit le jour) les *Diobolarices*, (à deux oboles) et les *meretrices* (de *merere*, gagner).

En France, la prostitution, pour s'organiser, dut se soumettre à une règlementation précise. Archevêques, Prévôts, Parlements et monarques s'inquiétèrent au cours des siècles de la vie des prostituées.

Saint-Louis, par bonté d'âme, reconnut, dans une ordonnance célèbre, l'existence officielle des Ribaudes professionnelles - mais en 1360, une ordonnance du Prévôt de Paris exigea des filles *faisant péché de leur corps* une meilleure tenue : Il leur fut interdit d'avoir la hardiesse de



Bourdeau (XVe siècle)



Scène galante dans une maison de bains au XIVe siècle

porter sur leurs robes et chaperons « aucune gaze ou broderies, boutonnières blanches ou dorées, perles, ni manteaux fourrés de gris sous peine de confiscation ».

Cette ordonnance qui figure sur le *Livre Vert ancien du Chatelet* leur enjoignait de quitter ces ornements tapageurs sous un délai de huit jours. Passé ce délai, les Sergents avaient l'ordre de les arrêter en tous lieux, excepté dans ceux consacrés au service divin et de les amener au Chatelet pour qu'on leur arrachât ces habits interdits. Pour stimuler le zèle des sergents, il leur fut promis une prime de cinq sols parisis pour chacune des femmes trouvées en contravention.

Les mêmes règlements se retrouvent dans les ordonnances de police du 8 Janvier 1415, 6 Mars 1419 et 26 Juin 1420 et l'ensemble fut remis en vigueur par un arrêt du Parlement de Paris, daté du 17 Avril 1426.

Notons en passant que les vêtements saisis sur les dames galantes étaient vendus *au profit du Roi!*…

Dans le compte du domaine de Paris on peut en lire la preuve : *« De la valeur et vendue d'une houppelande de drap pers-fourrée par le collet de jeune de gris, dont Jehanette, veuve de feu Pierre Michel, femme amoureuse, fut trouvée vêtue, et ceinte d'une ceinture sur un tissu de soie noire à boucle et mordant, et huit clous d'argent, pesant en tout deux onces, auquel état elle fut trouvée allant à val par la ville, outre et par dessus l'ordonnance et défenses sur ce faites, et pour ce fut emprisonnée et ladite robe et ceinture déclarées appartenir au roi, par confiscation, en suivant ladite ordonnance et délivrée en plein marché le 10 Juillet 1427»*

Le *dit des Rues de Paris* par Guillot (1270) est le plus ancien guide des mauvais lieux, il désigne plus de vingt rues suspectes dans les trois grands quartiers de Paris : l'Université, la Cité et la Ville.

La population parisienne n'atteignait pas 150.000 habitants et Paris ne comportait alors que 300 rues.

La forme du guide était poétique et Guillot, qui avait dédié son œuvre au *Doux Seigneur du firmament et à sa douce et très chérie mère*, donnait en vers ses bonnes adresses. *(Voir illustration).*

Dans son *Traité de la Police*, Delamare cite une ordonnance datée du 18 Septembre 1367 déterminant tous les lieux publics où les prostituées pourront exercer sans aucun risque.

Le Prévôt de Paris avait pris la précaution de fixer les emplacements des premiers *bordeaux* :

« A l'Abreuvoir de Mâcon, en la Boucherie, en la rue du Froid Mantel, près du Clos Bruneau, en



Présentation au client de jeunes femmes portant une ceinture de chasteté, destinée à lui faire croire qu'il s'agit de dames de qualité

Glattigny, en la Cour Robert-de-Paris, en Baillchoé, en Tyron, en la rue Chapon, en Champfleury, en la rue Trousse-Putain et la rue Brise-Miche.. »

La même ordonnance interdisait aux particuliers de louer une chambre à une femme de mauvaise vie.

Mais les quartiers réservés près du Pont Saint-Michel et du Châtelet ne suffisaient pas à ces dames qui se réfugièrent dans la Cité.

La galanterie s'exerçait tout aussi bien *Cour des Miracles, Cour de la Jussienne* (rue Montmartre), *Cour Brisset* (rue de la Mortellerie), *Cour de Bavière*, *Cour Sainte-Catherine* et *Cour du Roi François* (rue du Ponceau), *Cour Bacon* (rue de l'Arbre sec).

Les filles de ces quartiers avaient le tarif le plus bas de Paris; on «montait» pour deux liards et un double (ce qui représente douze ou treize sous).

Les documents de l'Histoire nous ont conservé les noms de quelques filles célèbres en 1290: «Florée du Boscage, Ysabiau l'Espinète, Gilda la Boiteuse, Agnès aux blanches mains, Edeline l'Enragiée, etc...» Tous ces noms figurent sur la taille de 1292.

En 1180, une histoire de femme vint transformer le costume des prostituées. A l'église, la Reine s'approcha d'une jeune personne vêtue avec élégance et distinction et lui donna comme aux autres le baiser de Paix. Hélas! Cette jolie fille n'était qu'une «créature» et la Reine désespérée et furieuse, souffla à son époux une ordonnance interdisant aux femmes publiques de porter le manteau dans Paris.

Les ribaudes qui n'avaient pas froid aux yeux, suivaient les armées en campagne d'une façon officielle mais sous le règne de Saint-Louis, par pudeur, on appelait les maisons tolérées des «abbayes» et la patronne «prieure».

Les règles étaient formelles : *«Toute dame faisant métier de putanisme devra porter ceinture dorée pour que des gardes les reconnaissent.» «Toute maison de putanerie devra s'ouvrir à moins de trois cents mètres des églises, afin que ceux qui en sortent puissent aller se purifier!»*

Lorsque Jeanne I[ère], Reine de Naples, Comtesse de Provence, autorisa l'ouverture d'une maison dans sa bonne ville d'Avignon, elle n'oublia pas d'imposer aux



Jeanne I[ère], reine de Naples et Comtesse de Provence

filles le port d'un signe distinctif.

Voici le document tel qu'il parut le huitième du mois d'Août 1347 :

«L'an 1347 et le huitième du mois d'Août, notre bonne Reine Jeanne a permis un lieu particulier de débauche dans Avignon, et elle défend à toutes les femmes débauchées de se tenir dans la ville, ordonnant qu'elles soient enfermées dans le lieu à ce destiné, et que pour être connues elles portent une aiguillette rouge sur l'épaule gauche.

2° - Si quelque fille, qui a déjà fauté, veut continuer ce mauvais train de vie, le porte-clefs ou Capitaine des Sergents l'ayant prise par le bras, la mènera par la ville au son du tambour, avec l'aiguillette rouge sur l'épaule, et l'établira à domicile dans le lieu public de débauche, en lui défendant de sortir dans la ville, à peine du fouet pour la premiere fois, et du fouet et du bannissement dans le cas de récidive.

3° - Notre bonne Reine ordonne que la maison de débauche soit établie dans la rue du Pont-Troué, près du couvent des freres Augustins jusqu'à la porte Saint-Pierre; et que du même côté il y ait une porte d'entrée qui fermera à clef, pour empêcher qu'aucun homme aille voir les femmes sans la permission de l'Abbesse ou baillive, qui tous les ans sera élue par les consuls. La baillive gardera la clef, et avertira les jeunes gens de ne causer aucun trouble et de ne faire aucun mauvais traitement aux filles de la maison : autrement et à la moindre plainte, ils n'en sortiront que pour être conduits en prison par les Sergents.

4° - La Reine veut que tous les samedis, la baillive et un chirurgien préposé par les Consuls visitent toutes les femmes et filles du lieu de débauche et s'il en trouve quelqu'une qui ait contracté du mal provenant de la paillardise, qu'elle soit séparée des autres, pour qu'elle ne puisse point s'abandonner et donner du mal à la jeunesse.

5° - Si quelqu'une des filles devient grosse, la baillive prendra garde qu'il n'arrive aucun mal à l'enfant, et elle avertira les Consuls qui pourvoiront aux besoins de cet enfant.

6° - La baillive ne permettra absolument à aucun homme d'entrer dans la maison le Vendredi-Saint, ni le Samedi-Saint, ni le bienheureux jour de Pâques, à peine d'être cassée et d'avoir le fouet.

7° - La Reine défend aux filles de joie d'avoir aucune dispute ni jalousie entre elles, de ne rien dérober, non plus que de se battre ; elle veut au contraire qu'elles vivent ensemble comme sœurs, qu'en cas de querelles la baillive les accorde, et qu'elles s'en tiennent à ce qu'elle aura décidé.

8° - Que si quelqu'une a dérobé, la baillive fasse rendre à l'amiable l'objet du larcin, et si la voleuse se refuse à le restituer, qu'elle soit fouettée dans une chambre par un Sergent ; si elle retombe dans cette faute, qu'elle soit fouettée par le bourreau de la ville.



Une soirée au "clapier" vers 1650

9° - Que la baillive ne permette à aucun Juif d'entrer dans la maison, et s'il arrive que quelqu'un d'eux, s'y étant introduit en secret et par finesse, ait eu affaire à quelqu'une des filles, qu'il soit mis en prison pour avoir ensuite le fouet par tous les carrefours de la ville. »

Le 18 Septembre, le Prévôt de Paris, suivant l'exemple de la Reine Jeanne, obligeait, par une ordonnance sévère, les prostituées à demeurer dans les lieux publics qui leur étaient désignés.

Le bordeau *(ou clapier)* devait porter

enseigne, être propre et bien entretenu pour faire contraste avec les établissements clandestins tenus par les étuviers, les cabaretiers et les barbiers.

L'ordonnance de 1374 réduisait les tolérances accordées aux filles, les obligeant à quitter les lieux où elles avaient été autorisées à s'assembler, sous peine d'une amende de vingt sols parisis.

Par contre, Charles VI, en 1389, favorisait l'ouverture d'une grande «Abbaye» à Toulouse : l'Abbaye du Château Vert et accordait aux filles de cette maison de Ière classe l'autorisation de se parer de soie et de robes précieuses, à condition de signaler leur état par une jarretière au bras.

Moins tolérant, le Parlement de Paris devait réduire encore les libertés des ribaudes en leur interdisant *le port d'habits de soie et parures qui doivent rester les ornements des damoiselles et femmes d'honneur*.

En 1395, une autre ordonnance vint diminuer le nombre des heures ouvrables pour ces demoiselles, imposant l'arrêt obligatoire du « travail » à six heures du soir en hiver et sept en été, toute infraction étant punie de prison et d'amende.

En province, par contre de multiples ordonnances spéciales autorisèrent l'ouverture de lieux de débauche de 1442 à 1501.

Tandis que les maisons de Provins et d'Angers avaient su acquérir en quelques mois une grande réputation grâce à la gentillesse et au savoir faire de leurs pensionnaires, à Montpellier, les frères Panais réussirent à se faire accorder le *privilège exclusif* de l'installation d'un *bordel* de haut luxe avec étuves, chambres décorées et toutes spécialités.

Les cabaretiers et étuviers de la ville n'avaient pas le droit de recevoir une prostituée sous peine de confiscation de leur fonds de commerce, mais les frères Panais n'oubliaient pas de verser annuellement cinq livres tournois *à certaines paies et solutions*, et chacun les saluait bien bas...

En 1447, un débitant audacieux qui avait installé une maison concurrente au centre de la ville fut condamné à vider les lieux sans délai. Et en 1449, Louis confirma le *privilège exclusif* de la famille Panais pour les bien et intérêt de la chose publique.

A Strasbourg, le commerce galant était si florissant qu'il fut nécessaire dès 1348 d'obliger les filles à porter un voile blanc sur un chapeau noir et blanc pour les distinguer des femmes honnêtes qui les portaient de couleur.

Malgré les ordonnances de 1409 et de 1430, réservant à la débauche les rues (Breckergasse, Kloppeigasse et Grethengasse) éloignées du centre, les maisons s'installaient partout, même dans les églises et jusque dans les tours de la cathédrale, ce qui valut aux filles le surnom d'*Hirondelles*...

Les lansquenets, en rentrant d'Italie, amenèrent la syphilis dans la ville où l'épidémie fit de tels dégâts que l'on prit des mesures énergiques; en 1521 les prostituées durent évacuer la région et en 1536 les deux maisons tolérées furent fermées. Mais en 1540, le Sénateur Louis Wolff, affolé par la débauche générale, réunit vingt-et-une motions afin d'obtenir la réouverture des bordeaux... au nom de la vertu et de la santé des Strasbourgeois!



Les prostituées des premiers B. M. C. du XVe siècle aidaient volontiers le militaire à porter son butin.



Henri IV et la "belle fosseuse"

Avec Charles IX, la Vertu et la Morale s'installèrent en France. Par l'ordonnance de 1560, les États d'Orléans proclamèrent la suppression des lieux de prostitution. L'article 101 de l'Ordonnance défendait *tous bordeaux*, enjoignant aux Juges de poursuivre et de punir extraordinairement les contrevenants sans dissimulation ou connivence, à peine de *privations de leurs offices*.

Cette mesure fut exécutée avec une telle sévérité que l'on ne compta bientôt plus un seul *clapier* dans le Royaume mais les *clandestins* ouvrirent leurs portes. Henri III qui ne voyait guère l'intérêt d'une prostitution féminine, poursuivit cette tâche de moralisation.

Mais Henri IV, écoutant les conseils de son médecin, ne tarda pas à autoriser la réouverture des maisons d'amour afin de préserver *la sécurité des honnestes dames et éviter que les goûts de Henri III ne se puissent répandre chez les Jeunes gens...*

En 1639 il était de bon ton d'aller au bordeau, gentilshommes, Seigneurs en vue et Princes du sang allaient faire un tour chez les filles. La prostitution devint tellement scandaleuse que l'on dut créer, en 1648, une *Maison de Force* où les filles furent fouettées, embastillées et torturées. En 1684, on les enfermait à la Salpêtrière, habillées de tiretaine et chaussées de sabots. N'ayant droit qu'à une paillasse, une couverture, une soupe claire, du pain et de l'eau, elles étaient condamnées aux plus dures besognes...



Ribaudes au bain

La même année, les sanctions les plus courantes pour punir les clandestines de Strasbourg étaient le fouet et l'ablation du nez! On emprisonnait toutes les filles suspectes de prostitution et l'on confisquait leurs biens sur simple dénonciation. Le Parlement dut même limiter les abus et le 12 Septembre 1708 il fut ordonné de faire une petite enquête avant d'arrêter les femmes dénoncées.

Louis XIV, en 1713, prescrivit l'obligation de prêter serment pour toute dénonciation de ce genre.

Dénonciations, enquêtes, bannissement, fouet et prison n'empêchèrent point les maisons de s'organiser et de recevoir une clientèle fidèle.

Le service de Police chargé de surveiller l'exécution de ces différents règlements était appelé le *Département des Demoiselles* - mais les quarante Inspecteurs qui le composaient en 1708 furent réduits à vingt par un édit de Mars 1740. L'Inspecteur principal touchait la bagatelle de trente mille livres par an. Les agents opéraient de temps à autre, surtout lorsque l'inspecteur avait besoin d'argent de poche. L'annonce chez les maquerelles d'une prochaine descente de police suffisait à faire affluer les présents.

Mais pour satisfaire l'opinion publique on enlevait chaque mois trois ou quatre cents femmes, les unes étaient conduites à l'hôpital, les autres en prison. Après quelques jours de prévention, elles comparaissaient devant le lieutenant de Police qui les condamnait à un emprisonnement de un à six mois. Sous le règne de Louis XV on comptait à Paris trente-deux mille filles!



LA CHICANE

Ici par d'étranges ressorts
Aux dépens de l'âme et du corps
Le pauvre Plaideur s'embarrasse
Et par son jugement final
Il ne sort point de cette Nasse
Que pour entrer à l'Hôpital.

LE BORDEL

Ceux-là pleins de lubricité
Portent leurs biens et leur santé
Dans une puante crevasse...
Mais après ce plaisir brutal
Ils sortent poivrés de la Nasse
Et vont suer à l'Hôpital !

LE CABARET

Ceux-ci plus agréablement
Nettoient insensiblement
Leur bourse dans la "toppe et masse"
Mais n'ayant gages ni métal
Il faut sortir de cette Nasse
Pour entrer nus à l'Hôpital !

Cette curieuse gravure de Garnière (XVIIe siècle) représente les trois grands dangers qui menacent les hommes: la Chicane, le Cabaret et le Bordel. Devant un hôpital, issue unique, sont disposées les Trois nasses d'osier dans lesquelles se précipitent 1es plaideurs, les buveurs et les coureurs de jupons.
Tous ne sortiront de ces pièces que pour entrer à l'Hôpital, malades ou ruinés.

Les «maisons» connurent à cette époque une perfection et un luxe inégalés, influencées par les mœurs de la Cour, elles étaient merveilleusement installées. Pidausat de Mairobert, l'auteur présumé de *L'Espion Anglais* raconte la visite qu'il fit en 1776 au Sérail de Madame Gourdan où ne manquaient ni la piscine, ni la salle de déguisements, ni même le «laboratoire» où un choix de fouets et de verges attendait les amoureux affaiblis.

«C'est prodigieux», écrivait l'inspecteur de Police Marais, dans un rapport, combien on use de balais dans les maisons publiques. Il n'y en a pas aujourd'hui où l'on ne trouve pas force poignées de verges toutes prêtes pour donner aux paillards refroidis la cérémonie; et cette passion devient furieusement à la mode.»

La maison de Madame Gourdan avait mieux encore pour réveiller les «natures paresseuses», entre autres certaines pastilles à la Richelieu qui rendaient folles d'amour pendant plusieurs heures les femmes les plus vertueuses. On signale déjà la vente dans ce sérail bien tenu de «redingotes» dites d'Angleterre à l'usage des clients prudents!



Scène de "bourdeau"

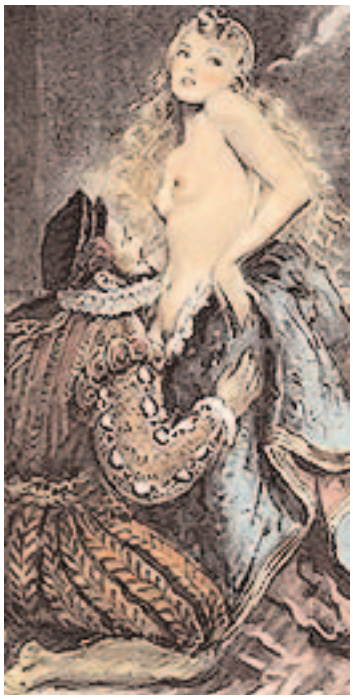
Dans le salon de Vulcain, se trouvait un siège d'amour plus compliqué et plus ingénieux que celui qu'on pouvait admirer il y a quelques années au Chabanais. Dès qu'une femme s'asseyait dans cet étrange fauteuil, le dossier basculait en arrière et la victime se retrouvait, jambes attachées, prête à subir tous les outrages. Plusieurs viols eurent lieu grâce à cet appareil que la Gourdan louait, fort cher à ses meilleurs clients.

Mademoiselle Brion, surnommée la Comtesse de Launay, qui publia en 1754, son «Histoire» raconte ses débuts chez Madame Verne, qui tenait la «maison» la plus élégante et la mieux fréquentée de Paris. Cette femme, réputée pour son sens commercial, aurait, si l'on en croit son ancienne pensionnaire *«vendu le pucelage d'une poupée».* Après deux mois de travail chez la Verne, la Comtesse de Launay prétend être sortie de son hôtel plus nue et plus pauvre qu'en y entrant. La patronne (ou abbesse) gardait l'argent des passes et poussait ses infortunées pensionnaires à s'endetter en achetant dentelles et fanfreluches. La maison de la Launay, rue Croix des Petits Champs, a connu la clientèle la plus riche et la plus noble de Paris.

L'auteur des *Sérails de Paris* affirme que ces maisons n'étaient autres que des entrepôts de filles achetées au plus bas prix par d'habiles matrones qui se chargeaient de les revendre ou de les louer très cher; elles étaient réellement esclaves de ces mères-abbesses tyranniques à qui le client achetait le droit de les commander *sans restriction*.

Presque tous les établissements du XVIII^{e} siècle étaient bien achalandés ; les filles étaient jolies, bien élevées et très expertes en débauches diverses, toutefois «l'ordre, la décence et l'honnêteté étaient les règles de la maison. » Voici le programme d'un sérail célèbre.

«Ces dames se levaient le matin à huit heures; après le petit déjeuner, les coiffeurs venaient apprêter les chevelures, à onze heures la toilette de travail devait être terminée: vêtements transparents sur corset de soie couleur chair et maillot léger.



En attendant les riches clients dans les salons dorés, les unes brodaient, tandis que d'autres jouaient de la harpe ou de la guitare. En fin de matinée, les visites des amants particuliers de ces charmantes personnes étaient autorisées à condition de ne point se montrer jaloux et de savoir disparaître discrètement au moindre avertissement.

Les amateurs venaient après déjeuner au moment du café, ou le soir à l'heure des rafraîchissements et des liqueurs.

Dans le grand salon, au son des harpes, on choisissait une compagne. Il en coûtait trois louis pour le souper et le coucher. D'après les règlements, la pensionnaire appartenait jusqu'au lendemain au client qui avait payé le droit de disposer d'elle comme il l'entendait. Un escalier dérobé menait à un parloir isolé, réservé aux grands seigneurs soucieux de leur incognito. Aux murs de cette pièce discrète pendaient une série de cordons de sonnettes dont la mère abbesse avait seule le secret, chaque sonnette correspondant à l'une des pensionnaires. Elle remettait au visiteur le *Livre des Beautés*, in folio doré sur tranche, qui contenait le portrait moral, physique et avantageux de chaque demoiselle de la maison.

Le noble consommateur, ayant fait son choix, devait régler d'avance, un louis pour une passe, rafraîchissement compris.

Si le client était plus exigeant, on lui communiquait le *Livre des Passions* dans lequel, moyennant deux louis, il pouvait choisir l'une des spécialités de la maison. Ceci entraînant évidemment tout un choix d'accessoires loués en supplément.

Dès que la matrone était fixée sur les goûts de son client, elle tirait la sonnette de la demoiselle choisie pour lui indiquer le numéro de la passion demandée.

Après une révérence, la charmante enfant se rendait par quelque corridor caché dans le boudoir dont l'aménagement correspondait à la passion désignée et attendait l'arrivée de son «Seigneur et maître» d'un soir.

Un autre établissement de plaisir conserva plusieurs années une excellente réputation, celui de la célèbre Justine Pâris, propriétaire de cet hôtel du Roule où Casanova passa des nuits inoubliables.

Aglaé, Daphné, Emilie, Victoire, Rosette, Patrine, Julie, les principales pensionnaires de la Pâris, ont laissé leur nom à la postérité grâce à un poème sur *les Reclusières de l'Amour*. Les mérites de Justine Pâris ont également inspiré *«un cantique spirituel à l'usage des dames hospitalières de la rue de Bagneux»* où la fameuse matrone reçut longtemps une riche clientèle:

Le couvent le plus doux de Paris
Est celui de Madame Pâris,
On y voit fourmiller des novices
Suivant la règle avec docilité,
Au prochain rendant plus de services
Que trois cents sœurs de charité.
Toute abbesse est un fâcheux tyran;
Celle-ci, c'est la bonne maman...



Casanova

Justine Pâris, malgré son succès, rue de Bagneux, eut à se plaindre de la concurrence des non-professionnelles, et ses discussions avec les courtisanes officieuses de la troupe de l'Opéra furent mises en vers et en chansons.



Ce souper galant, gravé par Moreau le Jeune, montre l'ambiance luxueuse et raffinée des soirées de l'Hôtel du Roule.

De son passage à l'Hôtel du Roule (vers 1752), il demeure un document très curieux dont la publication conduisit les auteurs, Rochon de Chabanne et Moufle d'Augerville, à la Bastille:

Les canevas de la Pâris ou Mémoires pour servir à l'histoire de l'hôtel du Roule.

« Ce sont, dit Grimm, les aventures des filles qui meublent la maison publique qui ait jamais été la plus autorisée dans ce pays...»

Les pseudo règlements de la maison de Justine Pâris et son plan financier constituent un des meilleurs pamphlets sur ce sujet:

Article Premier. - Nulle fille ne recevra l'habit, qu'elle n'ait un certificat de mousquetaires, gendarmes, gardes du corps, chevau-légers, cordeliers, carmes, célestins et autres.

Article II. - Ces précautions ne seront que pour nous, et le rôle d'Agnès lui sera adjugé dès qu'il surviendra quelques curieux.

Article V. - On la nourrira mal par maxime d'État, elle en aura plus de soin à ménager un souper.

Article VI. - Lui faisons défenses expresses de s'amuser avec aucune de ses concitoyennes: c'est du bien perdu, et dans ma maison, on doit mettre tout à profit.

Article VII. - Elle accueillera élégamment ceux que j'introduirai dans le Sérail, toutefois à proportions du rang qu'ils se donneront, et des habits qu'ils porteront; elle se souviendra surtout de distinguer les robins, ce sont gens qui payent bien, font peu de besogne et se retirent sans scandale.

Il y avait une autre source de plaisirs divers dans les salons du ménage Brissault. La meilleure société s'y fournissait régulièrement: le Duc de la Vallière, le Comte de Jumilhac, le Comte de Choiseul, le Président d'Aligre, Monsieur de Curis, l'Intendant des Menus. On raconte même que Monsieur de la Vallière avait l'habitude de payer à l'année une sorte d'abonnement qui lui permettait de choisir le premier les filles à louer, l'annuité était de six mille livres!...



La Petite comtesse

La Gourdan, dite la petite Comtesse, a laissé un grand nom dans l'histoire scandaleuse, grâce à la publication de sa fausse correspondance où les clients les plus célèbres du Clergé et de la Noblesse étaient sensés lui demander des jeunes personnes. Claire Montigny et Charlotte Geneviève tinrent d'aimables bordeaux dont on connait peu les spécialités. Rue Feydeau, la «maison» de la Varenne était spécialisée dans les fruits verts. La femme Varenne avait débuté dans ce commerce rue de la Jussienne vers 1745. Elle s'entendait fort bien avec les



mères de famille désireuses de « placer» leurs demoiselles.

C'est la Varenne qui présenta, d'accord avec sa mère, la petite Marie Boujard, âgée de quatorze ans, au Marquis de Bandole. Mais Marie, louée au gentilhomme comme pucelle, ne l'était guère... et le marché ne fut point conclu. La fillette demeura cependant chez la Varenne où elle fit une très jolie carrière.

C'est encore la Varenne qui procura au Comte de la Tour d'Auvergne Mademoiselle Crousol, la fille aînée du Directeur de l'Entrepôt du Tabac de Marseille, tandis qu'elle offrait la cadette à un certain Monsieur Sibire, notaire rue Saint-Denis.

Personne n'eut à se plaindre de l'opération, les deux jeunes filles furent richement installées et la Varenne empocha une cinquantaine de louis d'or.

Malgré sa remarquable collection de jeunes pensionnaires et ses hautes relations, cette matrone, très débauchée et très dépensière, dut céder en 1762 son établissement à la Déhougrais, l'ancienne patronne d'un petit sérail de la rue du Coq.

Vers 1760, la maison de la Préville, rue de Richelieu, était fort bien fréquentée. Mais l'inspecteur Marais, cette mauvaise langue, raconte que l'année suivante, elle prenait sa retraite grâce à l'amour de Monsieur Ogier, auditeur des Comptes.

«C'était cependant», écrit-il, «une grosse coche» d'environ trente-cinq ans, «le poil roux, et dont le visage tout couturé de petite vérole avait quelque chose de dégoûtant...»

Monsieur Ogier lui offrait huit mille livres comptant afin qu'elle puisse s'établir dans la Mode et quitter ce vilain métier. Malgré les générosités de l'auditeur des Comptes, elle reprit le «boulot», on la retrouve en 1764, rue Mazarine, fournissant des amis à la Marquise de Saint Chamand, la très digne épouse du lieutenant général des armées du Roi.

Cézarine Florence, ancienne fille de joie, avait installé rue Cadet une maison de bonne réputation, avec douze jolies pensionnaires, souvent renouvelées. Elle déménagea et s'établit ensuite rue Saint Jean Saint Denis, où elle réalisa une fortune considérable fort entamée par les cadeaux fréquents qu'elle dut faire aux agents des mœurs. Mais son esprit d'économie et son goût du travail lui permirent de s'acheter une charmante propriété aux environs de Paris où elle put finir sa vie en honnête bourgeoise.



L'auteur des *Sérails de Paris* lui attribue un guide du savoir vivre à l'usage des dames de maison dont voici quelques articles essentiels:

« Article Premier. - Toute fille ou femme qui veut faire profit de ses charmes, doit se considérer comme une marchande, et n'avoir en vue que ses intérêts et le gain. »

« Article II. - Son cœur doit être toujours inaccessible au véritable amour. Il suffit qu'elle fasse semblant d'en avoir et sache en inspirer aux autres. »

« Article V. - Elle se méfiera des prétendus gens de qualité et ne transigera jamais avec eux. Ils sont pour la plupart hautains et escrocs; elle préviendra leur libéralité, et le cadeau sera payé d'avance. »

« Article VIII. - Si elle est prudente, elle éconduira les



Dicterion

amoureux; ce sont des animaux qui n'apportent aucun profit à la maison, au contraire ils en éloignent souvent ceux qui la soutiennent et qui fournissent aux dépenses. »

« Article XIV. - Obligée par état de recevoir chez elle toutes sortes de personnes, pour le bien de sa santé, elle aura sans cesse devant les yeux le tableau horrible des souffrances qu'endurent les tristes victimes d'une débauche crapuleuse; en conséquence, elle prendra à l'avance toutes ses précautions à ce sujet. »

En 1752, le Chevalier de Boëme, Chevalier de Saint-Louis, se rendait régulièrement chez la Montbrun qui tenait rue Montorgueil une maison aux nombreuses spécialités.

La matrone qui tenait régulièrement ses livres écrivit au sujet de ce brillant chevalier quelques lignes définitives: «Il ne voit point les filles, il vient toujours seul, et il aime beaucoup à être fouetté, ensuite il les fouette. »

« Il a pris la Desglands ce jour-là, de l'âge de quarante-cinq ans...»

En 1749, la Carlier, «fameuse maquerelle», suivait les armées du Roi avec son galant bataillon de six filles très jolies.

Elle fut chassée ainsi que ses pensionnaires, parce que certains officiers perdaient dans les bras de ces dames la force nécessaire au métier des armes !

Elle monta alors un sérail rue de Clichy, à la Barrière Blanche, où elle succédait à la Delacroix connue pour avoir fait représenter dans ses salons un ballet érotique *(Paris foutant)*. A la suite de ce scandale, elle fut internée à l'Hôpital Général et prit plus tard la succession de Justine Pâris à l'hôtel du Roule.



Le sérail de la rue Thévenot était tenu par la Lefèbvre qui en 1760 fit courir tous les vieux marquis avec la jolie Toinette Vallée, la meilleure pensionnaire de sa nouvelle maison de la barrière Sainte Anne.

Rue du Battoir, la Dubuisson avait une excellente maison presque uniquement fréquentée par les prêtres. En 1768, elle s'établit rue du Ponceau, où Monsieur le Chevalier de Rouen



Louis XV

lui rendait visite. On a conservé un reçu prouvant qu'elle avait vendu une de ces pensionnaires, la fille Dasselin, à l'attaché de l'Ambassade de Suède, le Baron Friesendorf.

En 1770, une autre maison, rue du Pélican, était mal tenue par Henriette Poissy, «ronde comme une boule, mal embouchée, jurant à tout propos...»

Cette matrone qui menait la vie dure à ses employées fut punie par le ciel : elle mourut d'un excès de boisson.

La Dhosmont, au contraire, installée dès 1750 rue Saint Jean Saint Denis tenait ses affaires en bon ordre. Son journal de bord indiquait au jour le jour les moindres gestes de ses clients. Elle communiquait tous les renseignements désirables à l'inspecteur Meusnier et même à Berryer. En 52 elle transporta son harem de location rue Saint Fiacre et elle mourut riche et honorée!

Une allemande, patronne de sérail, la grosse Benoist, que Marais qualifie (et il connaissait bien la question!) de «très bonne appareilleuse», devint la surintendante des plaisirs de Monsieur le Baron d'Andlau.

Le Roy lui même allait au bordeau! C'est rue Sainte Anne, chez la Braisée, qu'une certaine demoiselle Marie Dascher fut présentée au Roy Louis XV. Elle ne séduisit point le royal client mais devint l'une des meilleures pensionnaires de la Braisée.

Rue des Deux Portes Saint Sauveur, la maison de la Beauchamp abritait en 1764 les amours compliquées de Monsieur de Paulmy d'Argenson qui prenait à la fois cinq pensionnaires.

De 1750 à 1760, la Lafosse qui exerçait rue des Poulies, a constitué de remarquables dossiers sur chacun de ses illustres clients.

Quant à la Babet-Desmaret, établie **rue Faubourg Saint-Honoré** elle a rendu de grands services au lieutenant général de Police en lui remettant la liste de ses clients, avec l'heure de leurs visites, leur emploi du temps... et le nom des filles choisies.

En 59, sa maison, voisine de l'Oratoire, était réputée pour sa clientèle d'ecclésiastiques.



Rue Saint André des Arts, la Dupré recevait le même genre de clients et c'est dans un de ses salons que fut un jour surpris le sieur d'Eurre, prieur de Grillon, qui s'amusait en compagnie de quelques pensionnaires!

Avec Louis XVI, la règlementation devint sévère une fois de plus; le Lieutenant de Police Lenoir lança sa fameuse ordonnance du 6 Novembre 1778.

« I) Faisons très expresse inhibition à toutes femmes et filles de débauche de raccrocher dans les rues, sur les quais, places et promenades publiques, sur les boulevards de cette ville de Paris; même par les fenêtres. Le tout sous peine d'être rasées et enfermées à l'Hôpital. »



Hôtel-Dieu

A partir de cette année terrible, les arrêts, ordonnances et règlements se succédèrent et se répétèrent en vain. Le 8 Novembre 1780, paraissait un règlement de police sur les hôtels qui visait les sérails clandestins:

« Faisons très expresses interdictions et défenses à tous marchands et autres de louer à prix d'argent et à la journée ou autrement, même de procurer par d'autres moyens malhonnêtes, aux filles et femmes de débauche, les hardes et vêtements dont elles se parent et à la faveur desquels elles se montrent scandaleusement à leurs fenêtres, dans les rues et places de cette ville, pour y raccrocher les passants, à peine contre les contrevenants de trois cents livres d'amende et de confiscation au profit de l'Hôpital, des robes, pelisses, mantelets et autres ajustements dont se trouveront saisies les filles et les femmes prostituées, même en cas de récidive de punition corporelle.»

Révolution de 1789

La survivance de maisons de prostitution à toutes les ordonnances est prouvée par ce passage de l'article 10 de la loi du 22 Juillet 1791 qui tentait d'atténuer le régime arbitraire auquel étaient soumises les filles publiques: *«s'il arrive du tapage ou des querelles dans les lieux de prostitution, le Commissaire de quartier fait arrêter les femmes...»*

Le centre scandaleux de la prostitution parisienne était alors le Palais Royal et ses environs.

Avant 1789, les filles publiques de Paris avaient déjà établi leur quartier général dans ses Galeries mais les troubles révolutionnaires permirent un relâchement des mœurs dont elles surent profiter pour y installer leurs comptoirs.

Restif de la Bretonne, le meilleur biographe des courtisanes, disait d'elles: «Les belles du Palais Royal sont très jolies, surtout les jeunes ; quant aux vieilles, c'est comme partout ; une vieille bête n'est jamais belle.» (1)

(1) Le Palais Royal - Première partie: Les filles de l'Allée-des-soupirs - 1790.



Restif de la Bretonne

Un ancien acteur, Mayeur Saint Paul, qui écrivit *Le Vol Plus Haut ou l'Espion des principaux théâtres de Paris* et *Le Tableau du Nouveau Palais Royal* nous apprend comment ces demoiselles étaient installées: « Si ça dure, écrit-il en 1787, les boutiques ne seront plus occupées que par des femmes publiques, avec leurs trois ou quatre cornets de tabac, de trois ou quatre livres de poudre; un comptoir, une glace et une séparation qui forme un boudoir, voilà un couvent monté; un pot à eau et une cuvette, voilà les armes du couvent»

Dans un pamphlet anonyme *(Les Fouteurs de Bon Goût à l'Assemblée Nationale)* on lit la même remarque:

«C'est le lieu où les filles de boutique se font putains et les



Un Salon élégant sous le Directoire. (Dessin de Bosio.)

putains se font filles de boutique.»

A la façon des portières de quartier réservé, elles racolaient sur le pas des portes; les inspecteurs de police, écœurés, signalent certains abus dans un rapport officiel à la date du 21 fructidor an II (21 août 1794) : «Elles font plus que jamais publiquement commerce de leurs charmes en invitant les passants à venir acheter leurs marchandises.»

Des gravures libertines, des estampes érotiques accrochées aux portes, servaient d'enseigne à ces bordeaux à demi clandestins.

A l'époque de ces Fêtes de la Fédération qui amenèrent tant de touristes de province à Paris parut la première liste des femmes publiques intitulée: *Tarif des filles du Palais Royal, lieux circonvoisins et autres quartiers de Paris avec leurs noms et demeures.*

L'auteur de ce pamphlet a cherché à combattre avec esprit l'audace de ces filles.

Ses explications ironiques connurent un vif succès, il parut cinq numéros de cette publication qui devait servir de modèle à toute une série d'almanachs et catalogues divers.

Dans la préface patriotique de la première liste, l'auteur écrivait:

«Nous allons mettre sous les yeux du public abusé, un tarif exact du prix que les prêtresses de Vénus mettent ordinairement à leurs charmes, et qu'elles ne peuvent ni ne doivent augmenter...»

Suivait sans commentaires le tarif des filles variant de l à 300 livres. De temps à autre s'y glissait le nom d'une actrice en vogue comme Caudeilles, à la porte du Théâtre Français, qui est tarifée 240 livres!

Devant le succès de cette brochure, on fit circuler dans le public une feuille portant le titre: *Protestations des filles du Palais Royal*, annoncée gratuite et vendue à prix d'or.

Copiée sur le Tarif, celle-ci était augmentée de descriptions et de détails plus ou moins spirituels sur chacune des filles:

«Sainte Marie, 50, grande blonde, teint livide, dents gâtées... 3 livres. En marchandant… l livres



Une descente de police au XVIII^e siècle. Gravure intitulée: "Désespoir des Vestales poursuivies dans le Sanctuaire".

4 sols.»

« Julie, 88, brune assez jolie, gros têtons, faisant de tout… 6 livres.»

Vint ensuite, toujours sur le même modèle, un recueil d'anecdotes intitulé: *L'Almanach des adresses des demoiselles de Paris, de tout genre et de toutes les Classes, ou Calendrier du Plaisir, contenant leurs noms, demeures, âges, portraits, caractères, talents et le prix de leurs charmes, enrichi de Notes curieuses et Anecdotes intéressantes.* Son prix de 24 sols le mettait à la portée de toutes les bourses.

Pas plus spirituel, mais mieux documenté que les précédents, cet almanach connut un succès considérable - certaines actrices s'y trouvèrent violemment attaquées comme Louise Contat, de la Comédie Française, la célèbre maîtresse du Comte d'Artois.

«Contat, rue des Saints Pères, son histoire est coulée au fond, il est inutile d'en parler; nous dirons seulement qu'elle quitte le théâtre pour se vouer entièrement au culte de Vénus… 15 louis.»

« Marinville, rue Mêlée, numéro 16, cette chanteuse est excessivement complaisante; elle a les formes grandes, un peu aplaties, sa famille est très nombreuse, elle aime à s'environner de ses parents. Je lui ai connu 18 sœurs, 36 cousins et 12 nièces… 12 livres.»

On y trouvait aussi le nom de courtisanes célèbres, La Trécourt, par exemple :

«Trécourt, connue depuis longtemps sur le pavé de Paris, grande et bien faite, blanche, les formes agréables, la peau assez douce, mais elle est d'une mollesse!... d'une mollesse!.. Un fiacre et 6 livres.»

L'auteur ajoutait quelques adresses de bonnes maisons: «*Stainville*, dite la Maréchale, rue Neuve des Bons Enfants, citoyenne active et même propriétaire; elle possède un vaste étang dont les bords sont garnis de petits gibiers. On a le choix sur toutes ses pensionnaires pour la somme de 12 livres.»

«*Aimée*, Palais Royal, et cinq demoiselles de boutique, prises séparément... 12 livres.»

«*Duperron*, Palais Royal, numéro 33, et quatre jolies personnes pour un souper en ville... 48 livres. Elle se donne par dessus le marché.»

«*Macard*, rue Neuve des Petits Champs, vis à vis le Contrôle Général; marchande à la toilette. Elle a douze pensionnaires, depuis l'âge de 14 ans, jusqu'à 24, sans compter les surnuméraires. On y est bien servi pour son argent et tous les goûts peuvent y être satisfaits pour... 6



Robert West : Filles



livres. »

«*De Launai*, rue Croix des Petits Champs, au grand balcon. L'abbaye de Launai est un chapitre de chanoinesses célèbres à Paphos. Les demoiselles y sont reçues sur preuves depuis l'âge de 14 ans, jusqu'à 22; elles font vœu d'obéissance et de pauvreté; les offrandes qu'elles reçoivent appartenant de droit à l'abbesse. Les preuves sont de 4 degrés: jeunesse, beauté, santé et activité; ces preuves sont la seule dot qu'elles soient obligées d'apporter, et une fois reçues, elles sont logées, alimentées et désaltérées: cette maison est bien réglée.»

«Le chapitre est sous l'invocation du bienheureux Priape. Elle a eu plusieurs patrons, entr'autres Saint Sartine et Saint Pierre Le Noir (1). Une des principales règles de cette maison est l'Hospitalité. Il y a au service des étrangers des grands appartements sur le devant et des petits sur les derrières; ceux-ci sont presque tous occupés par le ci-devant Marquis de Vill... 24 livres.»

(1) Il s'agit de Jean Gualbert Gabriel de Sartine, lieutenant de Police du 21 novembre 1757 au 30 août 1774, puis ministre de la Marine et de Jean Pierre Le Noir, lieutenant de Police du 30 août 1774 au 14 mai 1775. Le bruit courait que le sérail de la Launai était protégé par la police.

La maison de Mademoiselle Brion (dite Comtesse de Launai) était une des plus fameuses de Paris.

«*Ordèle*, Palais Royal, numéro 35.»

« Elle possède une collection très curieuse de pommades, fouets, robes de chambres, et autres meubles dans le dernier genre. Lorsqu'on fait usage d'un des meubles ... 6 livres. »

Après cette publication, apparut, sans signature et sans date, chez les marchands de nouveautés *La Liste complète des plus belles femmes publiques et des plus saines du Palais de Paris, leurs goûts et caprices, le prix de leurs charmes et les rôles que remplissaient quelques unes dans plusieurs Théâtres.*

Cette fois le ton est différent, l'auteur a mêlé à l'énumération des Vénus vénales une quantité de notes et d'anecdotes assez amusantes. Il nous apprend certains détails pittoresques sur les maisons galantes et leurs pensionnaires:

«Dans la Galerie du Café de Foi, on distingue dans son genre le numéro 23. A l'exception du Peintre, du Restaurateur et d'un petit nombre de commerçants, cette maison n'est qu'un bordel du premier au sixième (et vice versa).»

«A l'entresol, on distingue d'abord celui de la Lamberti, petite brune piquante, bossue, exerçant depuis cinq ans l'état. Prix ... 3 livres. »

«Chez elle; son Adèle, grosse maman, depuis dix mois à Paris. Prix... 2 livres 10 sols.»

« *Verlet*, assez aimable, bonne grosse joie, très libertine, accommodante au dernier point. Prix... 1 livre la sols. »

«*Rose*, blonde intéressante: il est inconcevable le nombre de conquêtes qu'elle a fait à son début; un air de tristesse et de langueur ajoute à son charme. Prix... 2 livres. »

«Au même étage, *Lambert et Hortense*; première femme, âgée de 36 ans, faisant la vie depuis vingt ans. Prix... 2 livres 10 sols.»



«*Hortense*, femme de 28 ans, laide, assez spirituelle: on ne parle pas de son physique, il est peu fait pour tenter les amateurs. Prix... 1 livre 10 sols.»

«Au second, *Rose et Nina*, femmes assez aimables. Prix... 3 livres.»

«Chez elles, *Victoire*, grande blonde, libertine, jeu d'esprit, assez rouée. Prix... 3 livres.»

« Au quatrième, *Denoué*, femme assez aimable, peu jolie, tenant bordel et dans le grand genre, beaucoup de magnificence et de propreté. Prix... 6 livres.»

«Au cinquième, *Saint-Julien*, femme de 26 ans, brune maigre, de l'esprit, méchante, libertine, joueuse, rouée. Prix... 5 livres.»

Pour suivre cette plaquette, signalons la publication de: *C'est foutu, l'commerce ne va pas* (1790), où l'auteur énumère les griefs des filles et des matrones ruinées par la crise, puis une *Pétition des deux mille cent filles du Palais Royal à l'Assemblée Nationale* et une *Requête présentée par les filles d'Amour et de joie du Palais Royal* qui ont servi de modèle à différentes brochures similaires datées de la monarchie de Juillet et tout récemment de 1946.

En 1793, après plusieurs plaquettes sur les Lesbiennes et les courtisanes, parut une brochure qui contient un projet d'organisation des Temples d'Amour. On y retrouve, revus et corrigés, les arguments du *Pornographe* de Restif de la Bretonne.

Son titre est imprévu: *Les demoiselles Chit-Chit traitées selon leur mérite, leur âge, leur beauté, leur taille, leur tournure et leur caractère.* Dès les premières lignes, l'auteur prend position:

«Les femmes connues sous le nom de *femmes du monde* (1) ou de *femmes publiques* intéressant essentiellement la Société, il faut leur donner dans Paris des maisons particulières, qui soient sûres, commodes, décentes et à l'abri, autant qu'il se pourra, de la contagion de cette hideuse maladie qui infecte et dévore la plus grande partie des habitants de cette ville. Ces femmes qui se vouent entièrement au public, sont dignes d'une attention particulière; et c'est d'après les considérations sans nombre que mérite leur profession, que l'on propose les décrets suivants:

(1) Dans plusieurs ouvrages nous trouvons cette appellation, qui n'est qu'une variante de Femmes de tout le monde, et qui a changé de sens depuis le XIXe Siècle !

« II. Des maisons sont destinées à recevoir les femmes qui auront consacré leurs charmes au public. Ces maisons seront établies dans douze quartiers de Paris, dont l'étendue de la population servira de règle, étant essentiel d'éviter que l'une ne soit plus chargée de travail que l'autre, par l'effet d'un alentour d'hommes trop nombreux. Il y aura une treizième maison dont il sera parlé à l'article VII. »

« III. Les douze maisons seront connues sous le nom de *Temple de Vénus*; et pour les distinguer, le quartier de chacune d'elles portera le nom de l'un des douze signes du Zodiaque.

Ainsi l'on dira: *Le Temple de Vénus dans le signe du Capricorne*; *Le Temple de Vénus dans le signe du Taureau*, etc... Enfin, pour la facilité entière du public, il sera écrit ces



Holbein le Jeune : Laïs



Le Sérail en Boutique, au Palais Royal. (Estampe du Directoire.)

mots en gros caractères au dessus de la porte: *Temple de Vénus*; on verra aussi aux alentours de l'inscription, des bas reliefs qui représenteront les divers attributs de l'amour et de la volupté.»

« IV. Chaque maison ou temple, sera régi par une matrone ancienne, connue et qui aura fait preuve d'avoir tenu, pendant cinq années au moins, *des femmes du monde*, avec toute la décence que peut permettre une telle profession. Cette femme aura le nom de prêtresse...»

« V. Les femmes qui composeront les différents temples porteront le nom de *nymphes*, celui de leur famille devant être caché; mais pour les distinguer entre elles, on ajoutera au nom de *nymphe* celui de quelque divinité femme...»

« VI. Les mœurs et les goûts n'étant pas parfaitement les mêmes pour toute l'étendue de Paris, il sera indispensable de faire un choix particulier de femmes pour composer chacun des douze temples. Aussi, dans les faubourgs Saint-Antoine et de Saint-Marcel, les nymphes doivent avoir quelque chose de grossier et de dur pour le physique et pour le moral....»

« VII. Il y aura au centre de Paris, c'est-à-dire près le Palais Royal, un treizième temple qui sera connu sous le nom de *Temple Majeur*. Il sera le plus spacieux, le plus nombreux de tous en sujets... et comme il se trouve nécessairement dans la foule des diversités de goûts et des inclinations bizarres, il y aura des nymphes de toutes sortes; on y en trouvera des grandes, des moyennes et des petites, des basanées, des mulâtresses et des négresses, des blondes, des rousses et des rouges; enfin, ce temple sera pourvu de manière que l'homme le plus fantasque sera sûr d'y trouver ce qu'il pourra désirer...»

« VIII. Toute femme qui, depuis l'âge de 14 ans jusqu'à 40, se présentera pour servir dans le temple, sera admise, pourvu toutefois qu'elle ne soit attaquée d'aucune maladie contagieuse...»

« IX. Tout homme sera reçu dans les temples, s'il n'est dans un état d'ivresse, d'imbécilité ou de folie. Mais il ne sera admis à sacrifier qu'après avoir justifié de sa santé.

Aussi tout postulant subira un examen scrupuleux par devant le chirurgien du temple, connu sous le nom de *perquisiteur*. Cet expert fera son rapport de visite à la prêtresse qui, en conséquence, statuera sur la demande. Le perquisiteur visitera aussi les nymphes, chaque jour, dressera procès-verbal de l'état où il les aura trouvées…»

« X. Chaque nymphe aura sa chambre particulière où elle couchera, cette chambre destinée au sommeil de la nymphe et à la volupté sera nommée *le berceau de l'amour*.»

« XII. Le prix pour les sacrifices sera varié selon leur nature: le droit d'une simple offrande au pied de l'autel sera de 1 livre 4 sols. Celui du sacrifice complet de 3 livres, et une nuit entière passée dans le berceau de la nymphe sera payée 6 livres.

Quant aux vierges, comme les prémices sont des objets de fantaisie, on ne peut en fixer le prix, ce sera à la prêtresse de négocier dans ces sortes de cas; elle pourra faire courir des avis chez les ama-



La Correction

teurs riches, et la négociation se fera toujours en présence de la pucelle, qui recevra les deux tiers du prix convenu…»

« XIII. Si le sacrificateur prend la nymphe à l'heure, la première coûtera 3 livres, la seconde 1 livre 16 sols, et les autres 1 livre…»

« XVIII. Il y aura un hospice pout les nymphes qui tomberont malades: à quelque temple qu'elles appartiennent, elles y seront reçues et traitées gratuitement. Il ne sera consacré que pour elles; nulle autre femme ne pourra y être admise, et cet hospice portera le nom d'*Hôpital de Cythère*…»

« XX. Comme les nymphes ne recevront rien des droits d'offrandes, de sacrifices, de séances ou de louage, à l'exception de ce que la pure générosité pourra leur faire donner, la prêtresse comptera à la nymphe qui se retirera, 12 livres pour le premier mois qu'elle aura passé dans le temple; 15 livres pour le second; 16 livres pour le troisième, et ainsi de suite sans augmenter.»

« Mais la nymphe ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, exiger ces paiements tant qu'elle demeurera dans le temple: ces sommes étant destinées par leur accroissement à lui donner la facilité et les moyens de rentrer dans le monde, d'où elle ne sera peut être sortie qu'à regret, forcée par des circonstances malheureuses…»

« XXI. La prêtresse tiendra un registre sur lequel seront écrits les noms de famille et l'âge de chacune des nymphes, le jour de leur entrée dans le temple avec une note en marge qui sera un résumé de leur conduite. Au bas de la note de chacune d'elles, il sera ajouté un point autant de fois que la nymphe aura accueilli d'hommes dans son berceau. Ces points seront comptés à la fin de chaque mois, et la prêtresse donnera, par forme d'encouragement, 9 livres à celle qui en aura le plus, à la suivante 6 livres et 3 livres à la troisième.»

« XXII. Si la prêtresse vient à se retirer ou à mourir, la plus ancienne des nymphes du temple sera élevée à la dignité vacante: mais si plusieurs se trouvaient en concurrence, la plus âgée serait prêtresse, et son installation se ferait aussitôt sans que quiconque puisse y apporter aucun retard.»

Après cet ouvrage sérieux on reprend la série des listes libres, voici les *Fastes scandaleux ou Galerie des plus aimables coquines de Paris* où les descriptions de filles sont plus complètes et plus méchantes.

« *Adèle*: Rue de la Loi, numéro 744. Brune, l'ensemble de son minois chiffonné fait pardonner à l'irrégularité de ses traits; les excès qu'elle fait parfois lui ont écrasé l'organe...»



La bonne vieille entrée du 106 et son décor Restauration.

«*Emilie*: Rue de Chartres, numéro 355, Blonde. Elle a une des plus jolies gorges des femmes du Palais. Sa figure est loin de répondre à sa tournure; et sa bouche est mal meublée.»

On compte ainsi dans les dernières années du XVIIIe siècle une cinquantaine de brochures libres sur les filles, leurs tarifs, leurs adresses et autres détails.

Quant au *Palais Royal* de Restif de la Bretonne publié en 1798, il n'a pas le parti pris d'un pamphlet et constitue au contraire la meilleure source d'information sur le Jardin de Cythère pendant la Révolution.

Le Directoire essaya en vain de rétablir des mesures de sévérité, mais en fait le Code Pénal de 1810 ne s'est intéressé qu'à réprimer le côté scandaleux de la prostitution. Les «maisons» avaient gagné ! Elles allaient s'organiser: le 26 Juillet 1811, un magistrat, soucieux de l'hygiène, Monsieur Pasquier, rendit une ordonnance portant *qu'une visite générale de toutes les maisons connues de l'Administration serait faite sans retard, et que toutes celles qui pêcheraient par le défaut d'espace et d'air, et qui par conséquent pouvaient être regardées comme insalubres, seraient fermées.*

Ce Monsieur Pasquier étendit quelques mois plus tard son goût de la propreté aux lits et objets de toilette en usage dans les mauvais lieux et il défendit, sous des peines sévères, que *dans aucune circonstance, le même lit pût servir à deux filles à la fois.*

C'est encore ce magistrat qui exigea des maîtresses de maison *la fourniture gratuite à chacune de leurs pensionnaires et séparément à toutes du matériel d'hygiène indispensable!*

Contrôle des prostituées

D'après la *Biographie des Commissaires de Police*, nous connaissons l'organisation du Contrôle des prostituées de 1820 à 1830.

C'est le troisième bureau de la première division de la Préfecture de Police qui en était chargé, mais l'Officier de Paix qui le présidait, les six employés et les douze agents, étaient exclusivement préposés au matériel. Ce bureau offrait *«l'affligeant tableau d'un concours continuel de femmes qui, sans pudeur, entrent et sortent, les unes pour demander l'autorisation d'exercer le métier, parées avec autant de soin que si elles allaient solliciter une place honorable, les autres pour recevoir de vives mercuriales sur les plaintes portées contre elles.»*

Elles étaient toutes enregistrées à la Préfecture. On leur délivrait une carte qui leur servait de *passe*, pour faire leur *commerce*! Elles étaient obligées de se présenter fréquemment au dispensaire pour la visite médicale. Chaque femme laissant à cet établissement 3 francs par mois, et leur nombre étant au minimum de quinze mille, la Préfecture recevait chaque mois 45,000 Francs sans compter la rétribution mensuelle des dames de maison qui tenaient les lieux de débauche et qui étaient enregistrées comme *chefs d'Etablis-sement*.



Toulouse-Lautrec : visite médicale

C'est le 12 ventôse an X (3 Mars 1802) que la visite périodique et préventive des filles publiques fut prescrite par un arrêté qui obligea deux fois par mois deux médecins à se rendre dans les maisons de tolérance.

Le 1er prairial an XIII (21 Mai 1805) un autre arrêté ordonnait l'établissement d'*une salle de santé*. Ce dispensaire fut installé rue Croix-des-Petits-Champs.

Pendant les premières années, les médecins payés 12 livres par mois par l'Administration exigèrent des filles examinées 6 livres par visite. Un arrêté du 22 Janvier



Ambiance de maison close (XIXe siècle)

1810 mit fin à ce petit commerce et dès 1816 un médecin attaché au dispensaire se rendit chaque jour au Dépôt pour visiter les filles arrêtées au cours de la nuit.

La *salle de santé* quitta la rue Croix-des-Petits-Champs en Juillet 1830, pour aller s'installer dans les locaux attenant à la Préfecture, rue de Jérusalem et rue de Nazareth, et finalement à la Préfecture de Police, dans les bâtiments réservés aux mœurs.

Satisfait de cette installation, le Préfet de Police décida en 1848, que toutes les visites auraient lieu au dispensaire.

Pour amener ces dames à la visite règlementaire, la Préfecture envoyait devant les maisons de tolérance des omnibus jaunes, hermétiquement clos, dont la seule présence attirait une foule de badauds.

Comme aux portes du théâtre, le public attendait la sortie des artistes: les filles vêtues de toilettes extravagantes et de colifichets de vives couleurs, portant les robes trop longues ou trop courtes fournies par la maison, s'entassaient dans le fourgon jaune en chantant des chansons gaillardes ou en se disputant dans une langue peu chatiée.

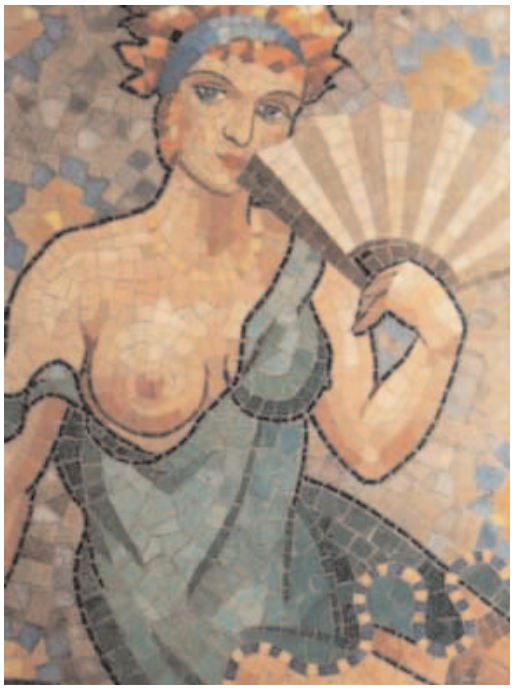
Le parcours était long car les maisons de tolérance parisiennes s'étaient groupées dans les quartiers excentriques. Les boulevards de Charonne, Ménilmontant, Belleville, Rochechouard, la Villette, la Chapelle, Montparnasse, Grenelle, la Place du Trône, le quartier de l'École Militaire et le Cours de Vincennes, étaient particulièrement favorables à ce galant commerce. Pour les détails intérieurs de la vie des maisons au temps des crinolines, il faut se reporter aux excellents rapports d'Alexandre Jean Baptiste Parent-Duchatelet, membre du Conseil de Salubrité de la Ville de Paris, de l'Académie Royale de Médecine, de la Légion d'Honneur et médecin de l'Hôpital de la Pitié, *La prostitution à Paris, (1836)* :

«Les conventions faites entre les dames de maison et les filles libres ou en carte, varient suivant les individus, et souvent avec la même, chaque semaine et chaque jour; quelquefois la dame de maison loue la chambre et les vêtements; dans ce cas tout ce que la fille gagne par son industrie privée est pour elle, mais elle paie chèrement le moyen d'exercer cette industrie: une chambre ordinaire lui est louée 3 francs par jour; si elle est garnie d'une psyché, d'un lit propre, d'un canapé, elle va jusqu'à 4, 5 et même 10 francs, une robe ordinaire vaut 2 francs, une chemise 8 sous, une paire de bas 6 sous; on lui loue, dans la même proportion, des bagues, des colliers, des bijoux; quant à la bonne nourriture, elle est ordinairement de 4 à 6 francs. Dans cet arrangement, on reconnaît partout la misère affreuse des filles publiques et la rapacité des dames de maisons.»



Présentation des filles (Second Empire)

«Si ces dames ne reçoivent rien pour tous ces objets, la moi-



tié, le tiers ou le quart brut des gains que fait la fille lui appartient de droit.»

«On pense bien que ces prix ne sont pas partout les mêmes; j'ai choisi ceux des maisons opulentes qui ne reçoivent que l'élite des prostituées; on voit par ce que je viens de dire, que ces filles mettent à un haut prix leurs faveurs, mais que pour être momentanément magnifiquement vêtues, elles, n'en sont pas moins pauvres.»

Les statistiques officielles nous offrent de curieuses courbes: en 1810 Paris compte 180 maisons (connues de la Police), en 1840, ce choix s'étend à 200 pour descendre à 194 en 1860, à 145 en 1870 et à 110 en 1880. Dès cette époque, la mode des brasseries de femmes fait un tel tort aux lupanars que leur total descend à 73 pour l'année 1888 et à 59 pour 1892.

En 1900, les affaires reprennent et 127 maisons de tolérance illuminaient les rues de Paris et de sa banlieue de leurs lanternes rouges, tandis qu'en 1925 il n'en restait que 28. Ce n'était pas la conséquence de quelque brusque retour à la vertu car il faut bien ajouter à ce petit chiffre 200 et quelques maisons de rendez-vous!

De même, si de 1870 à 1892, on assista à la fermeture de 86 maisons à Paris c'est que 200 brasseries de filles s'y étaient installées. En 1872, 40 brasseries seulement étaient desservies par des femmes (125 au total) ; en 1879, 130 brasseries abritaient 582 filles; en 1882, c'est la mode d'aller lutiner les serveuses trop complaisantes: 881 filles sont employées par 181 brasseries et en 1888, 1.100 filles servent la bière et l'amour dans 203 établissements.

Personne n'a mieux décrit ces étranges tavernes que G. Macé, l'ancien Chef de la Police de Sûreté, dans son ouvrage *«La Police Parisienne »*, publié en 1886:

« La gestion d'une maison de tolérance rencontre une série d'obstacles et la plus légère réclamation suffit pour refuser l'autorisation demandée.

Autorisée, elle est soumise à de sévères règlements administratifs, accompagnés de surveillances soutenues et suivies de visites renouvelées à toutes les heures du jour et de la nuit.

Son existence est sans lendemain, et l'on comprendra pourquoi des brasseries à femmes ont rapidement fait leur apparition. A l'égard de ces derniers Établissements, l'enquête ouverte est dérisoire et les formalités à remplir sont simplifiées par une absence complète de règlements.

Les maîtresses de tolérance ont donc transformé leurs maisons, pour se soustraire à l'action de la Préfecture de Police.«Les gros numéros sont remplacés par des devantures de boutiques formées à l'aide de fonds de bouteilles ou garnies de verres multicolores indiquant suffisamment le genre de commerce qui se pratique.»

«Si on pénètre dans l'intérieur de ces beuve-



Police des mœurs XIX e siècle



Sous le second Empire
Une rue chaude.
(Dessin à la plume, d'un auteur inconnu.)

ries, on se trouve en présence de tenanciers et tenancières cherchant à se dépasser en se distinguant de maisons rivales par des modifications et des transformations successives qui ont amené la brasserie à décors.

Les filles circulent librement en se permettant toutes les privautés. Les clients rivalisent de zèle avec les servantes. L'immoralité ne connaît pas de limite, on se livre, à la suite des mots et des gestes obscènes, à tous les attouchements, à tous les écarts possibles dont les résultats ont pour but de pousser à la consommation en aiguillonnant les consommateurs.

Dans le Ve arrondissement existe une brasserie servie par 9 filles, toutes locataires d'un garni en communication directe avec ladite brasserie. Les serveuses invitent ouvertement les consommateurs à se rendre dans leurs chambres pour y passer quelques instants.

Dans un grand nombre de brasseries figure une pièce qui, sous prétexte de servir de chambre à coucher à la bonne, n'est en réalité employée qu'à servir les goûts des clients et le chef de l'établissement ne remet la clef de ce petit réduit à ses inviteuses que moyennant rétribution.

La moyenne est de cinq francs l'heure.

En résumé les sous-sols, les grottes, avec retraites isolées où l'on va soi-disant étudier le droit civil, ne servent qu'à des tête à tête expansifs.

La décoration des brasseries nécessite le costume aux filles. Il fallait leur donner un caractère, pour réjouir la vue des consommateurs et faciliter... le service! Les vêtements, à leur début, n'avaient rien d'affichant, les serveuses vêtues de noir portaient dans les cheveux un gros nœud en rubans de même couleur à la mode alsacienne.

Cet innocent et patriotique travestissement disparut bientôt pour faire place à des costumes plus fantaisistes. On vit des inviteuses en uniformes de chasseurs et de zouaves, le succès fut médiocre et l'attirail militaire alla rejoindre au vestiaire les vêtements de deuil.

La fantaisie des costumes très courts et très décolletés fut si grande que la Préfecture dut intervenir en 1889 par une circulaire priant les propriétaires de brasseries d'allonger les jupes de leurs employées !

L'Angleterre fut la première nation où l'on songea à protester contre les maisons tolérées, *l'abolitionnisme* y a vu le jour en 1875, sous l'impulsion de Madame Buttler, épouse d'un pasteur protestant.

Les règlementaristes (partisans d'une prostitution règlementée avec mauvais lieux sévèrement contrôlés) en ont profité pour dire que l'abolitionnisme avait une



Costume de pensionnaire d'une maison d'abattage (Croquis de Constantin Guys.)

triple origine dangereuse: «Anglaise, féminine et... presbytérienne !...»

De temps à autre, on assista en France à des tentatives d'abolitionnisme; le XIe arrondissement, en 1871, a traversé une crise de ce genre. Le vent de liberté et d'égalité qui soufflait sur Paris se transforma en ouragan dans le quartier et un arrêté, daté du 17 mai, ordonna la fermeture de toutes les maisons tolérées de l'arrondissement:

«La délégation communale du XIe arrondissement, considérant que, même avant la guerre gigantesque entreprise par l'Amérique du Nord pour l'abolition de l'esclavage, la traite des noirs était interdite et les négriers sévèrement punis;

Que la suppression des armées permanentes mise à l'ordre du jour de la Révolution communale doit entraîner la suppression du trafic odieux des marchands d'hommes;

Qu'en principe, on ne peut admettre l'exploitation commerciale de créatures humaines par d'autres créatures humaines;

Que les maisons dites de tolérance ont essentiellement ce dernier caractère:

« Arrête:

Article Premier - Les maisons dites de tolérance seront immédiatement fermées dans toute l'étendue du XIe arrondissement, et les scellés apposés sur les portes de ces établissements.

Article II - La Garde Nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Signé: *E. Pottier, A. Sérailler, Jacques Durand, J. Johamard.*

En 1881, sur l'initiative de Camille Schlumberger, Maire de Colmar, dont le nom sera donné en exemple au cours de chaque campagne contre les maisons closes, Colmar a été la première ville d'Europe qui ait supprimé ses maisons publiques.

Le Maire de cette ville en avait autorisé l'installation par arrêté du 25 Novembre 1856 et dès l'année suivante, une demi-douzaine y avaient ouvert leurs portes et fermé leurs volets!

La propagande abolitionniste et des pétitions diverses poussèrent le Maire à les fermer vingt-cinq années plus tard.

En 1923, la Commission de prophylaxie des maladies vénériennes instituée au Ministère de l'Hygiène, sous la Présidence du Professeur Pinard, déclara une guerre ouverte aux maisons closes:

«Les Maisons de prostitution, quel qu'en soit le nom, sont une excitation permanente à la débauche. Leur disparition doit être poursuivie par les moyens les plus énergiques.»

Le Préfet du Bas-Rhin ordonna la fermeture à la date du 1er février 1926, des quinze maisons de tolérance de Strasbourg.

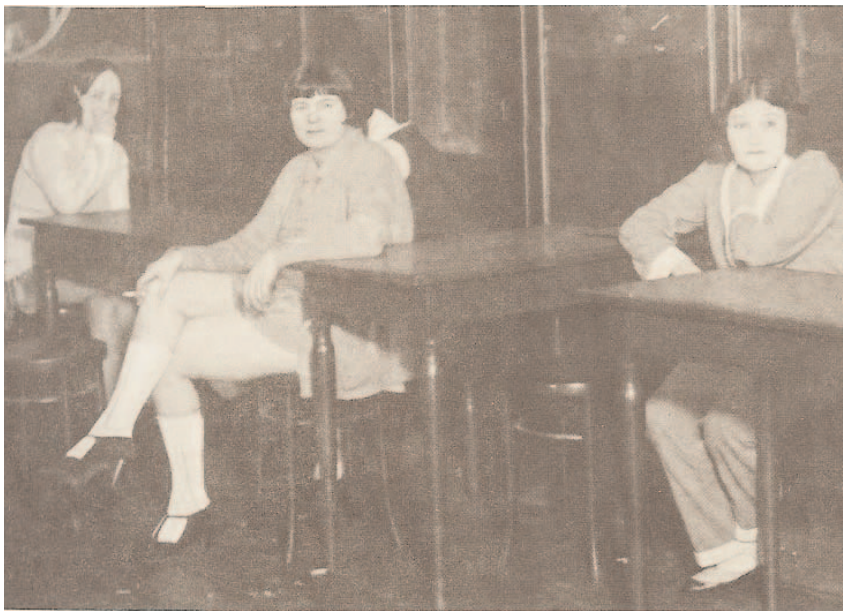
Quelques mois après d'autres villes suivirent l'exemple:

Hagueneau en 1925 - Mulhouse en 1927 - Roubaix, Hazebrouck, Sarreguemines, Oyonnax et Grenoble en 1930 - Nancy et Sedan en 1931 - Castres en 1932.

En 1931, on s'inquiéta de plus en plus du sort des filles de maison *«réduites à une dégradation totale par une alcoolisation systématique et une démorali-*



Les costumes les plus imprévus et suggestifs ont été imposés aux filles de brasserie (1899)



Oisiveté démoralisante des pensionnaires de Maisons de province en 1931

sante oisiveté». Elles n'étaient en effet, autorisées à sortir qu'une fois par semaine et à des heures strictement définies. Ce régime aboutit dans certaines villes de province à une séquestration totale. Dans un arrêté du Maire d'Amiens (1931) on lit un règlement d'une sévérité médiévale:

«Si, pour un motif quelconque, les filles en maison ont besoin de sortir en ville, elles devront être en voiture fermée et accompagnées de la maîtresse de maison, qui en aura préalablement avisé le Commissaire central.»

Tout le monde ne saurait être abolitionniste, et les arguments s'opposèrent. Personne n'était d'accord sur les conséquences de la fermeture des maisons Strasbourgeoises.

1) Extrait du Rapport d'une Commission de prophylaxie à Strasbourg en 1929 :

« La fermeture des maisons n'a eu, de toute évidence, aucune répercussion fâcheuse sur l'état sanitaire de la ville.»

« La Commission constate également que la fermeture des maisons n'a entraîné aucune modification appréciable dans le développement ou la diminution de la prostitution clandestine.»



Degas scène de bordel

Après ces conclusions parfaitement optimistes, jetons un œil sur ce passage d'un rapport de Monsieur Chabert, Chef de la sûreté à Strasbourg:

«On a comparé la prostitution règlementée et la prostitution libre à deux vases communiquants. Si l'on supprime l'une, l'autre augmente forcément; si nous évaluons à cent les clients journaliers des maisons de tolérance, c'est donc cent individus qui, à la suppression de celles-ci, seront amenés chaque jour à chercher ailleurs, auprès des serveuses de brasseries, employées, ouvrières ou autres... »



Degas scène de bordel

Et Monsieur Chabert concluait en citant les exemples de Belfort et de Colmar:

«Les municipalités qui, comme Belfort, les avaient supprimées, ont dû les rétablir. Colmar, dont les sept maisons publiques ont été fermées le 1er octobre 1881, a envisagé plusieurs fois leur rétablissement (1912 et 1913)»

Tandis que d'éminents professeurs abolitionnistes brandissent des rapports et des statistiques prouvant la



Toulouse-Lautresc

vertu et la santé des heureux indigènes de Colmar, d'autres publient ces lignes:

« A Colmar, on a supprimé les maisons de tolérance, confondant ainsi effet et causes. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Au lieu d'une ou plusieurs maisons publiques contrôlées, la débauche s'est fourrée partout.»

Peu importe, la campagne abolitionniste allait doucement vers le triomphe. Ce qui ne signifie point cependant que toutes les demoiselles de petite vertu en chômage allaient se jeter au cou des dames patronesses et accepter un honnête travail de couture.

Un mois avant la fermeture des maisons de Grenoble (1930) le Docteur Hermite, Président de l'Association Dauphinoise d'Hygiène Morale adressa à chaque pensionnaire cette charmante circulaire:

Madame,

Vous savez sans doute que les masons de tolérance vont être fermées à Grenoble à partir du 1er janvier prochain.

Qu'allez vous faire?

Reprendre ailleurs votre vie actuelle ou profiter de cette circonstance qui vous rend votre liberté pour essayer de vivre désormais d'une autre manière?

Si vous étiez décidée à recommencer une autre vie, l'Association dauphinoise d'hygiène morale vous offre son appui.

Un groupe de femmes de cœur pour la plupart mères de famille, se tiendra à votre disposition.

Ces Dames vous entoureront de toute leur sollicitude, si, comme nous le soubaitons le plus vivement vous vous décidez à vous laisser guider,sans aucune contrainte d'ailleurs.

Cette lettre a fait bien rire les brebis égarées et la plupart ont émigré vers d'autres maison accueillantes (sans aucune contrainte d'ailleurs !...)

La Société des Nations, dès son enfance, fut chargée par l'Article 23 du Pacte, du contrôle des conventions internationales contre la traite des Femmes et des Enfants.

En juin 1921, les délégués de trente cinq Etats décidèrent:

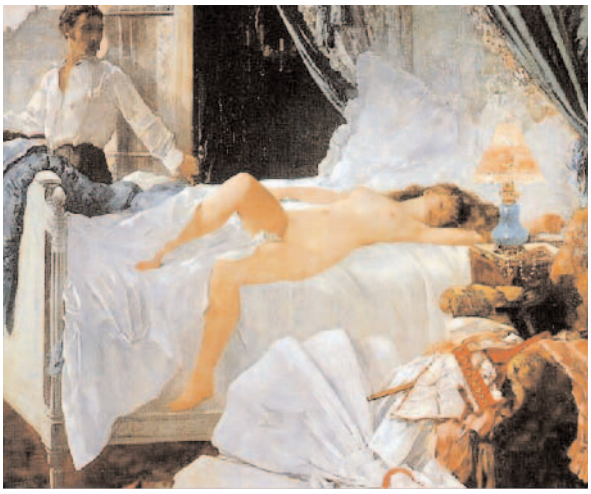
1) Que l'expression «Traite des Blanches» serait désormais remplacée par «Traite des Femmes.» (Cette substitution d'appellation marquait le désir des délégués de voir appliquer ces mesures nouvelles à toutes les races et à tous les âges).

2) Qu'une Commission Consultative serait instituée à la S.D.N.

3) Que les divers Gouvernements seraient priés d'adresser chaque année des rapports sur l'organisation de la prostitution dans leur pays et sur les efforts de répression ou de règlementation.

En 1922, la S.D.N. adressa à tous les Etats membres de la S.D.N., un questionnaire. Il s'agissait de l'influence exercée par la présence des maisons de tolérance sur le développement de la Traite des Femmes.

La plupart des Gouvernements consultés déclarè-



Henri Gervex : Rolla



Parc au Cerfs (XVIIIe)

rent qu'une répression efficace ne saurait être entreprise que lorsque les maisons de tolérance seraient fermées dans toutes les Nations.

Voici quelques extraits des réponses les plus caractéristiques:

Belgique: «En se réclamant du patronage de l'Etat, que leur donne en quelque sorte la réglementation, les maisons de tolérance se préoccupent sans cesse de renouveler et de rajeunir leur personnel et, par le fait, sont une cause permanente de la Traite des Femmes. »

Pays-Bas : « L'expérience de la Hollande a démenti que cette traite se basait sur ces maisons et que la suppression de ces maisons avait à peu près, tué cette traite.»

Le Président de la République d'Uruguay, déclarait:

«Ces diverses maisons de prostitution ont besoin de proxénètes, étant donné que le vice exige un renouvellement incessant de victimes, et l'existence de ces individus se trouve justifiée du moment que la loi tolère ces établissements et pourvoit même à leur organisation, puisqu'ils fonctionnent sous la surveillance des autorités.»

« Le tenancier de maison de tolérance ou d'établissements similaires, en dépit de cette regrettable tolérance des pouvoirs publics, n'en est pas moins un proxénète aussi authentique que le pourvoyeur qui vend sa lamentable marchandise amenée des terres étrangères.»

Une vaste enquête fut organisée au cours des années 1925, 1926 et 1927 par un *Comité d'Experts*, sous les auspices de la S.D.N. Après avoir visité vingt-huit pays, interrogé plusieurs milliers de personnes appartenant au monde interlope et réussi à pénétrer dans les repaires secrets des trafiquants (sic), dans les Centres où s'organise la Traite Internationale, le Comité d'Experts pouvait conclure son rapport.

En 1927, la Maison de Tolérance était déjà condamnée, relisons ce passage extrait de la seconde partie du *Rapport du Comité spécial d'Experts:*

«Nulle part, l'existence de maisons publiques n'a fait disparaître les attentats aux mœurs. Ceux-ci ne sont jamais provoqués par un *prétendu besoin impérieux* qui n'aurait pu trouver à se satisfaire, mais sont commis généralement sous l'empire de l'alcool, par de malheureux détraqués ayant perdu tout contrôle d'eux-mêmes.»

Plus loin, un autre expert rapporte les constatations qu'il a faites dans un quartier de débauche tolérée:

«On peut voir les prostituées aux fenêtres et aux portes de leurs bouges, habillées très légèrement, les jambes et les bras nus, et les entendre interpeller les passants à haute voix. Ces maisons sont extrêmement insalubres et, dans la plupart des cas, on voit à peu près tout ce qui s'y passe. Jour et nuit, des centaines d'hommes de tous âges passent dans les rues, entrent dans les maisons ou en sortent. On y rencontre toujours des marins ou des soldats de toutes les nationalités. D'ordinaire, les souteneurs se rendent au port, à l'arrivée des voyageurs, des navires de guerre, etc., et gui-



Prostituée (1900)



Henry Espinouze : Bordel (1939)

dent vers les quartiers mal famés ceux qui ne les connaissent pas déjà.

Dans chaque mai-son, les prostituées vendent des spiritueux à des prix plus élevés qu'ailleurs. Ces femmes sont parmi les plus dépravées que l'on puisse imaginer. Outre les rapports sexuels normaux, elles proposent des formes variées de pratiques perverses et elles n'hésitent pas à participer à des exhibitions dégradantes si la rénumération offerte leur semble suffisante.»

En 1932, le Docteur Gemähling, professeur à l'Université de Strasbourg, publia un ouvrage accusateur qui préparait la chute de la Maison Tellier par sa logique et sa précision; il met en lumière le rôle de l'Etat dans la réglementation de la prostitution:



Rouault : au bordel

« Les pouvoirs publics peuvent-ils sans se déshonorer, continuer à accorder leur patronage à de pareils bouges?

La loi du 27 décembre 1916 considère comme souteneurs ceux qui aident, assistent ou protègent habituellement le racolage public en vue de la prostitution d'autrui, pour en partager les profits!

L'autorité municipale, en autorisant l'ouverture de lieux publics de débauche, en leur assurant un privilège et en participant aux bénéfices résultant de leur exploitation par les taxes qu'elle perçoit, ne se rend-elle pas coupable du même crime?»

Quand nous aurons ajouté qu'à Paris, dans certaines de ces maisons que la police ne peut ignorer, des fillettes sont quotidiennement offertes aux visiteurs et que, par ailleurs, dans de nombreuses maisons contrôlées se trouvent des chambres de «supplices», nous n'aurons rien laissé



Filles par Becat

ignorer au lecteur de ce que sont, en réalité, ces enfers de vice que pour la honte de notre Pays, l'administration française continue à couvrir de son patronage.»

Devant la Commission extra-parlementaire du Régime des Mœurs, le Professeur Alfred Fournier n'hésite pas à s'écrier:

«La maison de tolérance autorisée doit disparaître; c'est une école de dépravation et d'ivrognerie; elle donne l'investiture officielle des Pouvoirs Publics au proxénétisme.»

Malgré les attaques répétées de 1903 à 1936, malgré les propositions de loi (1908-1928) et les projets de loi (Projet Sellier 1936), les maisons continuèrent à prospérer jusqu'en 1939 d'une façon normale. (Notons en passant que propositions et projets étaient soigneusement «enterrés»).

La circulaire de Monsieur Sellier, ministre de la Santé Publique, parue dans le Journal Officiel, du 10 Janvier 1937, ne fit qu'une excellente publicité à ces mystérieux palais de volupté, dont on demandait la fermeture.

Une curiosité bourgeoise y poussa des familles entières et l'on prit l'habitude d'aller «y» prendre un verre avec des amis et leurs femmes comme on allait aux halles ou rue de Lappe !

Dès le début des hostilités de 1939, le Gouvernement se décida à renforcer le contrôle sanitaire des «maisons» où la troupe se pressait dans toutes les villes de France.

Une circulaire, émanant du Ministre de la Santé Publique, renforçait dès le 29 novembre 1939, les mesures relatives à la prophylaxie des maladies vénériennes.

Pour la première fois en France, on vit employer l'expression «autorité sanitaire».

Cette «autorité» était représentée dans chaque département par l'Inspecteur Général d'Hygiène ou par un médecin spécialiste.

Profitant de ces nouvelles dispositions et «au nom de l'hygiène» les tenanciers (qui, bien entendu, n'étaient pas tous mobilisés !) ouvrirent des maisons pour militaires de couleur. Tandis qu'à Arras, en raison de «l'augmentation de la population mâle» se montait une luxueuse maison dont les frais d'installation s'élevaient à plus d'un million de francs (en 1939 !).

Poussé par un patriotisme discutable, un groupe de tenanciers avait même projeté d'affréter un navire à Dakar pour le transport en France de jeunes prostituées noires pour maisons réservées aux militaires de couleur. Ils n'eurent pas le temps de réaliser leur grand projet!

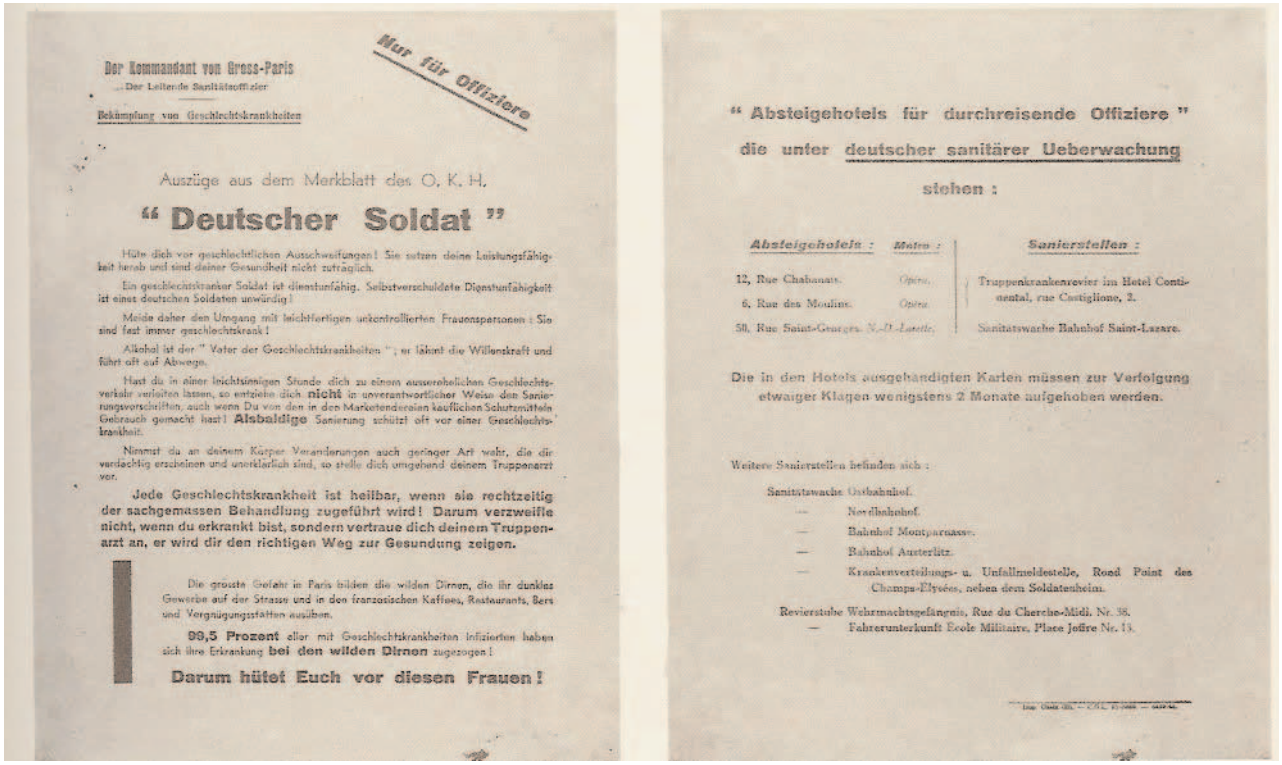
Puis vint la guerre...

L'exode de 1940 bouleversa l'organisation de la prostitution, les militaires allemands allaient être les meilleurs clients des maisons françaises.

Hitler, qui connaissait les délices de chez nous, avait appelé Paris *«der sogenannte Puff Europas»* (Le Lupanar de l'Europe). Ce qui n'est pas un compliment si l'on relit cette phrase de *Mein Kampf: «La prostitution est un affront à l'humanité».* Mais les guerriers n'ont pas le temps de philosopher et malgré la répulsion de certaines pensionnaires, les tauliers se mirent à la disposition des troupes d'occupation.

Le système de règlementation française demeura en vigueur, mais les Allemands organisèrent un régime spécial de dépistage des maladies vénériennes.

Dans la plupart des villes occupées, ils réquisitionnèrent les maisons, réservant les plus élégantes



Der Kommandant von Gross-Paris
...Der Leitende Sanitätsoffizier
Bekämpfung von Geschlechtskrankheiten

Nur für Offiziere

Auszüge aus dem Merkblatt des O. K. H.

" Deutscher Soldat "

Hüte dich vor geschlechtlichen Ausschweifungen! Sie setzen deine Leistungsfähigkeit herab und sind deiner Gesundheit nicht zuträglich.

Ein geschlechtskranker Soldat ist dienstunfähig. Selbstverschuldete Dienstunfähigkeit ist eines deutschen Soldaten unwürdig!

Meide daher den Umgang mit leichtfertigen unkontrollierten Frauenspersonen: Sie sind fast immer geschlechtskrank!

Alkohol ist der " Vater der Geschlechtskrankheiten "; er lähmt die Willenskraft und führt oft auf Abwege.

Hast du in einer leichtsinnigen Stunde dich zu einem ausserehelichen Geschlechtsverkehr verleiten lassen, so entziehe dich **nicht** in unverantwortlicher Weise den Sanierungsvorschriften, auch wenn Du von den in den Marketendereien käuflichen Schutzmitteln Gebrauch gemacht hast! **Alsbaldige** Sanierung schützt oft vor einer Geschlechtskrankheit.

Nimmst du an deinem Körper Veränderungen auch geringer Art wahr, die dir verdächtig erscheinen und unerklärlich sind, so stelle dich umgehend deinem Truppenarzt vor.

Jede Geschlechtskrankheit ist heilbar, wenn sie rechtzeitig der sachgemässen Behandlung zugeführt wird! Darum verzweifle nicht, wenn du erkrankt bist, sondern vertraue dich deinem Truppenarzt an, er wird dir den richtigen Weg zur Gesundung zeigen.

Die grösste Gefahr in Paris bilden die wilden Dirnen, die ihr dunkles Gewerbe auf der Strasse und in den französischen Kaffees, Restaurants, Bars und Vergnügungsstätten ausüben.

99,5 Prozent aller mit Geschlechtskrankheiten infizierten haben sich ihre Erkrankung **bei den wilden Dirnen** zugezogen!

Darum hütet Euch vor diesen Frauen!

" Absteigehotels für durchreisende Offiziere "
die unter deutscher sanitärer Ueberwachung stehen:

Absteigehotels:	Metro:	Sanierstellen:
12, Rue Chabanais.	Opéra.	Truppenkrankenrevier im Hotel Continental, rue Castiglione, 2.
6, Rue des Moulins.	Opéra.	
50, Rue Saint-Georges. N.-D.-Lorette.		Sanitätswache Bahnhof Saint-Lazare.

Die in den Hotels ausgehändigten Karten müssen zur Verfolgung etwaiger Klagen wenigstens 2 Monate aufgehoben werden.

Weitere Sanierstellen befinden sich:
Sanitätswache Ostbahnhof.
— Nordbahnhof.
— Bahnhof Montparnasse.
— Bahnhof Austerlitz.
— Krankenverteilungs- u. Unfallmeldestelle, Rond Point des Champs-Elysées, neben dem Soldatenheim.
Revierstube Wehrmachtsgefängnis, Rue du Cherche-Midi, Nr. 38.
— Fahrerunterkunft Ecole Militaire, Place Joffre Nr. 13.

Voir ci-dessous, la traduction de la circulaire distribuée aux officiers des troupes d'occupation à Paris vers 1942.

aux officiers. A Paris, ces Messieurs se virent attribuer en exclusivité: Le 6 de la rue des Moulins, le 12 rue Chabanais, le 50 de la rue Saint-Georges et le 39 rue Pasquier.

Pendant une année seulement (en raison d'interventions occultes!) le 122, rue de Provence et le Sphinx leur furent également réservés.

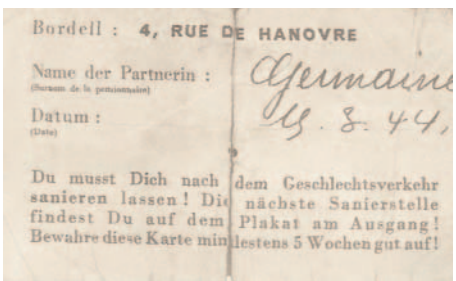
La troupe avait le choix entre le 76 du boulevard de la Chapelle, le 4 de la rue du Hanovre, le 13 de la rue Rochechouart, le 4 de la rue Blondel, le 29 de la rue Saint-Lazare, le 43 rue de la Lune, le 14 de la rue Monthion et une dizaine d'autres établissements dont l'Hôtel Belgravia au n° 49 de la rue Poncelet.

Les tenanciers, commerçants avant tout, acceptèrent les modifications exigées par les clients allemands: complément d'installations sanitaires, aménagement de douches supplémentaires et affichage des prix homologués par la Kommandantur.

Ces prix étaient en général, 100 francs pour les hommes de troupe, dont 50 pour la maison et 50 pour la femme et 200 francs pour les officiers.

Les maisons pour la troupe devaient fermer théoriquement à 22 h. 30 tandis que les maisons pour officiers étaient ouvertes de 14 heures à 5 heures du matin sans interruption, avec deux équipes de pensionnaires !

Tout civil allemand désirant pénétrer dans l'un des établissements «occupés» devait présenter un «Ausweis ».



Bordell : 4, RUE DE HANOVRE
Name der Partnerin : Germaine
Datum : 4. 8. 44.
Du musst Dich nach dem Geschlechtsverkehr sanieren lassen! Die nächste Sanierstelle findest Du auf dem Plakat am Ausgang! Bewahre diese Karte mindestens 5 Wochen gut auf!

Le régime sanitaire, très sévère, fut respecté par les médecins français chargés des visites: en effet, la Kommandantur avait fait signer aux spécialistes attachés à la Préfecture de Police une note par laquelle ils étaient prévenus que pour toute femme contaminée non signalée, le médecin responsable serait poursuivi pour «sabotage à l'égard de la Wermacht» !

Une discipline militaire fut observée dans les moindres «maisons» françaises réservées aux troupes d'occupation; chaque tenancier devait remettre aux sol-

KOMMANDANTUR DU GRAND PARIS
L'Officier en Chef
du Service Sanitaire

UNIQUEMENT POUR OFFICIERS

Lutte contre les maladies vénériennes

EXTRAIT DE LA CIRCULAIRE DU O. K. H. "SOLDAT ALLEMAND"

Evite les excès sexuels, ils diminuent tes capacités et sont préjudiciables à ta santé. Un soldat atteint de maladie vénérienne est inapte au service. Une incapacité de service provoquée par sa propre faute est indigne d'un soldat allemand. Evite donc la fréquentation de femmes de mœurs légères et non contrôlées. Elles sont presque toutes atteintes de maladies vénériennes. L'alcool est le père des maladies vénériennes, il paralyse toute activité et conduit à tout.

Si tu t'es laissé entraîner à des relations sexuelles extra-conjugales, ne te soustrais pas aux prescriptions sanitaires même lorsque tu t'es muni au préalable de moyens de protection qui peuvent s'acquérir dans le commerce. Une intervention sanitaire faite à temps évite souvent les maladies vénériennes. Lorsque tu constates sur ton corps des changements futiles mais qui te paraissent suspects et incompréhensibles, présente-toi immédiatement au médecin de l'unité.

Toute maladie vénérienne est guérissable à condition qu'elle soit traitée en temps utile. Donc, ne désespère pas lorsque tu es malade, mais confie toi au médecin de ton unité, il t'indiquera le chemin du prompt rétablissement. Les prostituées libres constituent le plus grand danger à Paris. Elles exercent leur sombre métier dans la rue, dans les cafés, restaurants, bars, et autres lieux de réjouissance français.

99,5 % de tous les malades vénériens ont contracté leur maladie chez les prostituées libres. Donc, évite ces femmes.

&

HOTELS SOUS CONTROLE SANITAIRE ALLEMAND
POUR OFFICIERS DE PASSAGE.

Hôtels :	*Métro :*	*Contrôle sanitaire :*
12, rue Chabanais	*Opéra*	*Infirmerie des troupes*
6, rue des Moulins	*Opéra*	*Hôtel Continental*
50, rue St-Georges.	*N. D. de Lorette*	*Infirmerie Gare St-Lazare*

Les cartes délivrées dans les hôtels doivent être conservées au moins deux mois pour pouvoir poursuivre d'éventuelles plaintes.

D'autres services sanitaires se trouvent :

Infirmerie Gare de l'Est.
» » *du Nord.*
» » *Montparnasse.*
» » *d'Austerlitz.*

Infirmerie pour l'enregistrement des maladies et des accidents : Rond-Point des Champs-Elysées, près du foyer du soldat.

Infirmerie de la Prison Militaire, 38, rue du Cherche-Midi.
» *du Centre d'Hébergement pour motorisés : Ecole Militaire, Place Joffre N° 13.*



Passion

dats allemands un préservatif fourni par les services de la Kommandantur ainsi qu'une carte de l'établissement.

Cette carte était ainsi conçue:

Maison de société...
Adresse...
Prénom de la pensionnaire...
Date...
Numéro de la chambre...

Le «consommateur» était tenu, sous peine de punition grave de présenter au major, en cas de contamination, la carte remplie par la patronne ou la sous-maîtresse de la maison responsable. Ce système de contrôle permettait 'l'arrestation de la fille malade.

Pour éviter les «histoires», les pensionnaires tentèrent de changer de maison tous les quinze jours mais les autorités allemandes limitèrent à un minimum d'un mois le séjour dans chaque établissement.

Le Gouvernement de Vichy promulga un arrêté ministériel en date du 24 décembre 1940, signé par M. Peyrouton, Ministre de l'Intérieur. Dicté par de bonnes intentions, ce décret, sous le prétexte d'unifier la prostitution dans toute la France, accordait un statut légal aux tenanciers de maisons de tolérance.

L'article 28, leur donnait, entre autres, la possibilité de constituer officiellement leur fonds de commerce en société anonyme ou commandite, avec obligation d'émettre des actions nomi-natives.

Devant la prospérité des maisons de société légalement reconnues, le Gouvernement promulga, le 3l décembre 1941, une loi assimilant les maisons aux spectacles de la troisième catégorie (Courses d'animaux, chevaux, chiens, taureaux; courses pédestres ou nautiques, combats de coqs, matches de boxe.)

Ce passage de la loi était ainsi libellé:

Article 12 : Les recettes réalisées par les exploitants des maisons de tolérance sont soumises à un impôt spécial égal à celui qui frappe les spectacles énumérés à la troisième catégorie prévue à l'article 474 du Code des Contributions Indirectes. Cet impôt est recouvré comme celui qui atteint les spectacles proprement dits. Il est assorti des mêmes sûretés, son produit est attribué aux communes, etc.»

Dans l'intérêt même de leurs administrés, les maires avaient désormais le devoir d'accroître le nombre des maisons et les tenanciers entraient dans la légalité.

Le 18 février 1942, l'Association Amicale des Maîtres et Maîtresses d'Hôtels meublés pour la France et les Colonies (cette Association était l'organisme syndical des tenanciers) se réunit à Lyon et d'un commun accord ces messieurs décidèrent de demander le rattachement de leurs établissements au *«Comité d'Organisation Professionnelle de l'Industrie Hôtelière».*

Le 12 juin 1942, M. Lucien Serre, Président du «Comité



La F^te de la patronne



Picasso : Au bordel

d'Organisation de l'Industrie Hôtelière», informait les présidents des chambres professionnelles départementales que le Comité avait admis en Avril 1942 le rattachement des maisons de tolérance et des asiles de nuit payants au Comité d'Organisation. Les «tauliers» devenaient de braves commerçants, et il faut attendre la Libération pour que le Ministère de la Santé Publique puisse annuler l'arrêté Vichyssois de 1940.

La circulaire est datée du 7 septembre 1944, M. Pasteur Vallery Radot, alors Secrétaire général de la Santé, écrit au Président de la Ligue Française pour le relèvement de la moralité Publique:

1°) J'ai informé les Préfets qu'ils veuillent bien considérer comme annulée la circulaire du 24 décembre 1940 concernant le régime de la prostitution.

2°) J'ai saisi mon collègue des Finances de l'intérêt qui s'attache à abroger la loi fiscale du 31 décembre 1941 en tant qu'elle assimile les maisons de tolérance, du point de vue fiscal, aux spectacles de troisième catégorie.

3°) J'ai saisi mon collègue de la Production Industrielle de la nécessité de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour que les maisons de tolérance ne soient pas rattachées au Comité d'Organisation de l'Industrie Hôtelière.

La Libération permit aux autorités compétentes et à la Presse de poursuivre les tenanciers qui avaient un peu trop favorisé la clientèle allemande, découvrant ainsi les véritables personnalités des grands patrons de maisons très parisiennes, aux relations puissantes:

Dans le Journal *Résistance* du 22 septembre 1944, sous le titre: *Les Allemands se servaient beaucoup des gens du milieu*, on a lu la courte biographie d'un important propriétaire:

«...Autre arrestation: celle de Z..., âgé de cinquante ans: né à Plaisance (Italie) et expulsé de son pays. Il avait ouvert plusieurs maisons spéciales rue de Torcy, rue Pasquier et était un associé de Y. pour le «One-Two-Two» de la rue de Provence. Il était en relation constante avec le service allemand de liaison du quai des Orfèvres, dirigé par le capitaine Muller».

Au sujet de ce fameux «One-Two-Two» (où se retrouvaient avant la guerre les gens du meilleur monde après le spectacle !) l'*Aurore* publia quelques précisions le 19 septembre 1944 :

« Cet établissement appartenait à une certaine D., dont le mari, X. a été arrêté hier à son domicile, au sixième étage du 122, rue de Provence. Spécialiste de la traite des blanches, il s'arrangea pour passer en Argentine la guerre de 1914-1918 et pour revenir s'installer



Scène de bordel

en France sans ennuis depuis 1919.

Il s'y établit comme souteneur, mais s'aperçut en 1940 qu'il y avait des possibilités d'augmenter ses revenus et devint le secrétaire de l'Allemand Rudi Von Montaigne-Merode, qui était chargé de la récupération de l'or pour son pays, et auquel Lafont apportait une aide particulièrement efficace. Il tentait de se faire passer pour gaulliste et attirait dans des déjeuners, rue de Provence, des patriotes qu'il faisait ainsi arrêter. Il servait d'indicateur au commissaire allemand de la rue des Saussaies, Tickdusch.

Ami de Lafont, au bras de qui il suivit l'enterrement de Carbone, (la couronne qu'il envoya avait, paraît-il, coûté 50.000 francs) il était également fort lié avec Levillain, c'était lui qui fournissait au Conseil Municipal des hommes de taille à imposer silence dans les réunions publiques à ses contradicteurs les plus acharnés.»



Filles (2000)

Cet étalage des dessous de l'organisation de certaines maisons, la mauvaise réputation de plusieurs patrons ne tardèrent pas à motiver une nouvelle campagne abolitionniste qui inquièta les «Maîtres d'Hôtels meublés».

L'amicale des Maîtres d'Hôtels meublés, dont le siège social était installé au 73 de la rue Notre-Dame de Nazareth, déclencha en vain une contre-offensive. *(Extrait de Maisons closes de Romi 1952)*

MARTHE RICHARD

Le 9 avril 1946, l'Assemblée nationale décidait la fermeture des maisons closes sur l'ensemble du territoire français. (A l'exception d'un "bordel expérimental", géré par la police, à Annecy !)

À cette loi l'Histoire a donné un nom : *Marthe Richard* (1889-1982). Qui était ce personnage ?

«À seize ans, pour fuir la misère, Marthe Betenfeld se prostitue à Nancy. Un riche client tombe amoureux d'elle, l'enlève et l'épouse. En 1913, elle décroche son brevet de pilote et voltige dans les meetings. La Première Guerre mondiale fait d'elle une veuve mais aussi une espionne.

Les Années folles la couvrent de gloire : elle épouse un officier britannique pour se retrouver veuve presque aussitôt, reçoit la Légion d'honneur, sillonne la France aux commandes d'un avion prêté par l'État. Ses aventures sont portées à l'écran, avec Edwige Feuillère dans le rôle de l'espionne.

Élue en décembre 1945 au conseil municipal de Paris, elle s'engage dans la lutte contre les maisons closes et la police des mœurs, mais tandis qu'elle parle asservissement des femmes, la classe politique pense épuration : il est temps de fermer ces lieux de collaboration active sous l'Occupation.



Marthe Richard, qui n'est pas l'auteur de la fameuse loi, sera pourtant considérée comme la seule responsable de la fermeture. Elle se découvrira alors des ennemis prêts à tout pour la compromettre.

En dehors des mémoires très fantaisistes de l'intéressée, aucune biographie n'avait encore été consacrée à cette femme caméléon libérée des carcans et des préjugés, armée d'une ambition de fer et d'un grand sens de l'opportunisme.»

(Source : Elisabeth Coquart : *Marthe Richard, de la petite à la grande vertu,* Éditions Payot).

Romi

Robert Miquel (1905-1995)

Touche-à-tout de génie, Romi fut tour à tour et en même temps collectionneur, humoriste, écrivain, photographe, dessinateur, farceur, journaliste, faussaire, collaborateur d'innombrables revues. Il fut surtout connu comme l'historiographe des maisons closes et du ayant publié à ses frais et pour son compte quelques ouvrages sur lieux de plaisir de l'antiquité à nos jours en passant par ceux de la Belle Epoque, les cafés-concerts parisiens, sans oublier son opuscule : Technique du suicide.

Amateur de l'insolite, du coquin de la chose rare, il publia à un seul exemplaire un *Traité des Aphrodisiaques et des Poisons* qu'il vendit pour la somme de 15.000 francs de l'époque à un collectionneur américain.

Il dessina aussi une série de timbres rares selon une technique vénitienne ancienne, à l'aide d'encres indélébiles spéciales dites "sympathiques" qui permettaient à la gravure de disparaître et de réapparaître à volonté selon la température de la pièce ou l'hygrométrie.

Il avait commencé sa carrière en chantant dans les rues, en vendant des chapeaux, en tirant-le-gousset, avant d'ouvrir à Saint-Germain-des-Prés le Saint-Yves, un café-concert à la mode 1900.

A la fin des années 40, il avait compris avant les autres qu'en 1950 on allait fêter avec faste le



Romi et Robert Giraud devant sa librairie de la rue de Seine (Photo de Doisneau)

cinquantenaire de la Belle-Époque et que tout ce qui toucherait à 1900, reviendrait à la mode !

Il ne s'était pas trompé !

Dans sa boutique du n°15 de la rue de Seine, à la fois brocante, librairie, galerie de peinture et farfouille, il recevait ses clients et ses amis, mais ne vendait jamais rien (ou si peu et si cher !) car il ne parvenait pas à se séparer des choses qu'il aimait.

Comme il ne vivait pas de l'air du temps, il anima des émissions à la radio et à la télévision, où sa verve gouailleuse faisait merveille. Le jeu radiophonique monté par Guy Breton auquel il collaborait, marchait assez bien.

Son goût de la blague, de la mystification et de la kleptomanie lui attira quelques inimitiés. Après la fameuse «Fabrique des enfants rouges» concoctée avec Yonnet, un banquet de l'Élysée où il fit inviter 100 notables non prévus décontenança le chef du protocole, l'art du canular selon Romi atteignit son apogée lorsque André Malraux, ministre de la culture du général de Gaulle et le Tout Paris assista à l'inauguration de la statue de Jean-Sébastien Mouche, «prétendu fondateur de la flotte des bateaux-mouches parisiens, personnage qui n'avait jamais existé que dans l'esprit fertile de Romi et de ses amis».



Les deux "Bob" Robert Doisneau et Robert Giraud

Dans les années 50 à 70, sa librairie boutique de la rue de Seine devint le chemin incontournable des amateurs de jolies femmes, de bons mots, de bons vins et de galéjades.

Alphonse Boudard décrit son ami Romi *: « Il fait feu de tout bois… Il cherche, il fouille les bibliothèques, les documents, il interroge, il arpente les rues de Paris et il trouve toujours le biais pour nous faire découvrir l'insaisissable, l'ineffable, l'incroyable mais toujours vrai, le saugrenu, le fantastique, le rare ».*

Même enthousiasme chez Alexandre Vialatte : *« L'univers de Romi est l'un des plus accueillants qui soit à l'homme : la peluche le décore, la porcelaine le pare, la bicyclette ancien modèle s'y épanouit sans effort. C'est Romi qui a lancé l'époque 1900. Romi sait tout. Il expose tout. Tout ? Mais encore ?… Tout ! »* (Chroniques de la Montagne 1952-1961. Bouquins Robert Laffont).

Quelques voix discordantes s'élevèrent ici et là :

«Romi était un type pas sympathique. Un escroc, un voleur qui "empruntait" des documents et ne les rendait jamais. Il collectionnait les Naïfs (il devait même en faire). C'est là que j'ai rencontré Greta Garbo qui était une collectionneuse de naïfs», a confié Michel Laclos lors d'un entretien.

Colette Save-Dudognon, la compagne du photographe Georges Dudognon se souvient de Romi qu'elle avait rencontré alors qu'elle travaillait à *Point de vue Images du monde : « il était séduisant, cultivé, mais redoutable : dans les rédactions il traînait, furetait partout, et il fallait faire attention car il avait toujours sur lui un tampon "collection Romi"… ».*

Youki Desnos-Foujita également s'est vu délestée d'une magnifique collection de cartes postales anciennes et de quelques "à la manière de" peints par Foujita, prêtés à Romi, objets retrouvés en salle de vente !

Souvenir amusant : si Romi avait la réputation non usurpée de chouraver, d'emprunter, de piquer,

il trouva son maître dans l'art de la kleptomanie en la personne de Jean Genêt, terreur des maîtresses de maison, qui le délesta à son tour de quelques objets rares et précieux !

Au 15 de la rue de Seine l'on rencontrait Ange Bastiani, Alphonse Boudard, Raymond de Cardonne, César, Pierre Chaumeil, Nicole Ciano, Jean-Paul Clébert, Youki Desnos et Henry Espinouze, Robert Doisneau, Georges Dudognon, Gilbert Dupé, Galtier-Boissière, Pierre Genève, Robert Giraud, Jean Michalon, Henri Monnier du Canard enchaîné), Louis Monnier, Jacques et Pierre Prévert, Alexandre Viallatte, Albert Vidalie, Jacques Yonnet et combien d'autres.

Outre ses grands classiques déjà mentionnés, Romi a écrit quelques ouvrages succulents: *Mythologie du sein, Fraîche et joyeuse, Usines à gloire, Biaiseuses de banlieue, Le livre de raison du patriote Palloy, La conquête du nu, Menus plaisirs, Amoureux de Paris, Histoires des faits-divers, Histoire de l'insolite, de la Phallomancie*… La liste n'est pas exhaustive.

Romi se retira dans sa propriété de Brunoy en 1980.

L'internaute curieux trouvera cent anecdotes et souvenirs piquants sur Romi et ses amis, sur le blog de : **http://www.robert-giraud.blog.lemonde.fr/**



15, rue de Seine (2006)